

Assises interrégionales du sport et du développement durable 2010

Corse – Languedoc-Roussillon – Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Allocutions de bienvenue	2
Monsieur Gaby OLMETTA Animateur Monsieur Richard MIRON Adjoint au Maire de Marseille chargé des sports Monsieur Pierre DANTIN Professeur des Universités, Vice-président de la Fondation Sport, santé et développement durable	
Ouverture et présentation des assises	4
Monsieur Jean CHAPPELLET Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur Monsieur Pierre MARINE Président du CROS Provence Alpes	
Résumé du lancement des assises nationales	7
Monsieur Eric JOURNAUX Chef de projet sport et développement durable au Secrétariat d'Etat aux sports	
Présentation d'engagements et de bonnes pratiques dans le domaine du sport et du développement durable	9
Table ronde n°1 : Bonnes pratiques, compétitions, événements sportifs	16
Table ronde n°2 : Infrastructures sportives éco-responsables	26
Table ronde n°3 : Gouvernance et responsabilité sociétale du sport	36
Table ronde n°4 : Sensibilisation, éducation, formation : sports de nature, territoire et développement durable	47
Synthèse des tables rondes	58
Conclusion	67
Bertrand JARRIGE Directeur des sports	

Allocutions de bienvenue

Monsieur Gaby OLMETTA Animateur

Bienvenue à tous, et merci de sacrifier un samedi de repos sur l'autel du sport et de son adaptation au monde moderne.

Ces assises seront l'occasion de rappeler dans un premier temps les enjeux de la problématique, puis de présenter quelques initiatives frappées du sceau du développement durable. Survendra dans un second temps le moment fort de ce rendez-vous, à savoir les quatre tables rondes qui seront organisées en parallèle. Chacun d'entre vous pourra y apporter sa contribution. Enfin, l'après-midi sera consacré à la synthèse de ces tables rondes, et, pour clôturer ces assises, à une intervention de Monsieur Bertrand JARRIGE, Directeur des sports, représentant de Madame Rama YADE.

Richesse des idées, convivialité et concision doivent être les maîtres mots de cette journée.

Monsieur Richard MIRON Adjoint au Maire de Marseille chargé des sports

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille.

Aborder la question du sport et du développement durable constitue un moment privilégié, même si le parcours s'annonce semé d'embûches. En effet, nous sommes encore au début de la mise en œuvre du processus, qui rencontre des difficultés pour se concrétiser. La notion de développement durable s'articule autour de deux axes stratégiques : l'intention, puis la réalisation, le concret, le quotidien.

La ville de Marseille a opté pour le pragmatisme en termes de développement durable, qui constitue un pilier de la gouvernance du troisième mandat du Sénateur maire. Des actions concrètes sont déjà initiées, notamment au niveau du plan climat ou dans la construction du Palais Omnisport Marseille Grand Est. Le futur stade vélodrome intègre également dans sa conception des éléments concrets de développement durable : il disposera notamment d'une couverture spéciale et d'un système ingénieux de récupération des eaux.

La Ville de Marseille dispose de plus de 1 000 équipements sportifs, dont une centaine de terrains de football. Il est donc primordial de s'inscrire dans une démarche de développement durable, non seulement pour assurer la préservation des équilibres planétaires, mais également pour garantir une gestion durable des équipements ainsi que la durabilité de leur mise à disposition. La notion de développement durable revêt en effet plusieurs sens, et en tant qu'élus chargé des sports dans cette ville, il est de mon devoir de prendre en compte la plus petite parcelle de développement durable possible. Il s'agit donc également de mettre en place des schémas directeurs pour les piscines, les stades ou encore les gymnases, dans lesquels nous retrouvons les composantes nécessaires au développement durable, qu'il s'agisse du développement en tant que tel, de l'utilisation rationnelle des deniers publics, ou de la durabilité de l'utilisation des équipements.

Ce colloque doit nous permettre d'y voir plus clair sur certaines dimensions et d'échanger des pratiques. Dans ce but, nous mettons volontiers à disposition l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des équipements publics destinés au sport.

Je vous souhaite à tous un bon travail et je regrette d'être obligé de vous quitter. Merci Monsieur le Directeur pour cette initiative.

Monsieur Pierre DANTIN
Professeur des Universités, Vice-président de la Fondation Sport, santé et développement durable

Bonjour à tous. Au nom du Professeur Yvon BERLAND, Président de l'université de la Méditerranée, Président de la fondation Sport, santé et développement durable, (qui regrette de ne pas être parmi nous mais qui doit superviser une greffe dans son service) j'ai le plaisir de vous accueillir dans cet amphithéâtre, pour une journée qui doit être fondatrice dans notre démarche.

La notion de développement durable est au cœur de notre université, autonome depuis janvier 2009, qui dispense des diplômes dans diverses spécialités et qui regroupe 23 000 étudiants, 2 700 chercheurs et personnels sur trois sites. Nous accueillons également plus de 1 000 doctorants et notre potentiel de recherche est mondialement reconnu.

L'enjeu étant également pour notre université d'assurer le développement durable de ses liens avec le monde socio-économique, le choix a été de créer deux fondations, dont la fondation sport, santé et développement durable. L'université s'engage en outre dans une démarche globale de développement durable et, afin de devenir une des meilleures universités européennes, elle prépare ses étudiants à être acteurs d'exception dans la manière d'exercer leur métier. Son ambition est également d'élever le niveau de sa population, levier majeur dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, élément essentiel de développement durable.

Des partenariats forts ont été engagés avec des acteurs socio-économiques et politiques, et des réflexions ont été menées sur les conditions de vie des étudiants sur les campus, les moyens de transport mis à disposition et la vie sociale et culturelle autour de ces campus. Ainsi l'université est construite sur une dimension citoyenne, qui transcende ses missions initiales.

Cette journée, je l'espère, en appellera d'autres. Souhaitons à ces assises la plus belle des réussites, c'est-à-dire d'être fondatrices d'un projet de société durable.

Ouverture et présentation des assises

Monsieur Jean CHAPPELLET

Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bonjour à tous. Tout d'abord, permettez-moi d'excuser Madame Rama YADE qui n'a pu être présente parmi nous aujourd'hui. Ensuite, je tiens à remercier tous ceux qui ont permis l'organisation de cette journée, ainsi que tous ceux qui interviendront et permettront de mettre en évidence la diversité et la qualité des actions engagées dans nos trois régions. Enfin, j'adresse des remerciements particuliers au Professeur BERLAND et au Doyen de la faculté qui ont mis à disposition ces locaux pour nous recevoir. Je veux y voir un triple symbole. Sachant que nous sommes réunis pour échanger, émettre des préconisations et produire de la connaissance, nous ne pouvions pas être reçus dans un plus beau lieu qu'une université. De plus notre organisation s'articule autour d'un partenariat entre les services de l'Etat, le mouvement sportif et l'université, qui a été présente tout au long de la démarche. Et le troisième symbole est de nous retrouver au sein d'une faculté dans laquelle la santé publique est enseignée, santé publique qui constitue un des piliers du développement durable.

Malgré le fait que les participants ne soient pas aussi nombreux que nous l'espérions, du fait du contexte social actuel, nous souhaitons que ces assises scellent le début d'une action importante dans nos régions.

Pourquoi organiser ces assises ? Le développement durable constitue sans doute l'enjeu de civilisation le plus important auquel le monde va devoir faire face. La crise actuelle nécessite de mettre en place un nouveau modèle de développement ; la crise écologique devra également être résolue, tout en intégrant la dimension sociale. Il apparaît ainsi indispensable de construire un nouveau modèle économique et social qui prenne en compte le développement durable, environnemental, social, et économique. Dans ce contexte, le développement durable doit devenir une composante de l'action publique.

Le sport ne peut pas rester à l'écart de ce mouvement car il contribue à l'insertion sociale, à la santé publique, et constitue à ce titre un enjeu de développement durable. Il rassemble en France des citoyens venus de leur propre initiative dans plus de 60 000 structures encadrées. Pour autant, il nécessite l'utilisation d'énergie et de ressources naturelles et impacte l'environnement de manière substantielle. Avec 2,5 millions de compétitions sportives par an en France, l'enjeu est de taille. Le sport se doit d'être responsable et de réfléchir afin de proposer une organisation et une pratique conformes au développement durable.

Au regard de ces enjeux, la Secrétaire d'Etat au sport a décidé d'adopter une stratégie articulée autour de cinq objectifs :

- Affirmer le rôle éducatif du sport. La pratique du sport permet la transmission de savoirs, inculque des valeurs, des comportements indispensables au vivre-ensemble, et apprend le respect de l'environnement social et naturel.

- Evaluer les équipements sportifs afin qu'ils intègrent les exigences de développement durable. Il s'agit de respecter des impératifs écologiques tout en répondant aux besoins sociaux des pratiquants.
- Faire de la France un modèle en matière d'événements sportifs. Nous devons faire en sorte que la France devienne un pays référent.
- Mettre en place une nouvelle gouvernance du sport. D'autres acteurs doivent être associés au débat de façon à ce que les décisions prises soient faciles à mettre en œuvre.
- Préciser le rôle de l'Etat dans cette nouvelle gouvernance en lui permettant d'assurer la responsabilité de l'impulsion et de la coordination des actions menées. C'est dans ce but qu'une mission développement durable a été mise en place.

Il ne suffit pas d'annoncer des objectifs pour les atteindre. Notre ambition étant d'associer l'ensemble des acteurs intervenants dans le sport, la Secrétaire d'Etat a décidé d'organiser les premières assises nationales du sport et du développement durable. Ces assises nationales ne se limitent pas à une réflexion nationale, mais doivent se poursuivre par l'organisation de ces journées interrégionales. La construction de la stratégie pour une évolution durable du sport ne consiste pas en la définition d'un plan national et de directives uniques imposées mais nécessite une démarche ascendante qui va permettre la participation des régions.

Ces assises interrégionales sont donc importantes puisqu'elles doivent permettre de favoriser le dialogue, de mettre en évidence les bonnes pratiques développées dans les régions, et de proposer des actions à mettre en œuvre. J'attends beaucoup de cette journée. Le Grand Sud doit être force de proposition, d'autant que la pratique des loisirs sportifs dans nos trois régions est particulière du fait de l'importance des territoires naturels protégés. Si les pratiques sportives ne sont pas développées dans une perspective de développement durable nous serons confrontés à des conflits d'usage. Il est primordial d'éviter de tels conflits car les loisirs sportifs sont devenus des vecteurs de structuration des territoires et permettent de mettre en relation le tourisme, l'environnement et l'économie sociale.

Les conclusions de ces travaux ne marqueront ni le début d'une démarche, ni sa conclusion. Elles devront permettre de mettre en place des stratégies régionales ou interrégionales de développement durable. Voici l'engagement que je prends : que cette journée marque le début d'un mouvement sport et développement durable.

Pierre MARINE
Président du CROS Provence Alpes

Bonjour à tous. Je suis très impressionné, moi le mauvais élève, de me retrouver devant vous dans cet amphithéâtre. Je suis cependant très heureux de participer à ces assises. Je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur Denis MASSEGLIA, qui participe actuellement à un congrès international au Mexique au cours duquel sera examinée la candidature d'Annecy pour les jeux olympiques de 2018. Il me revient donc la lourde tâche de le représenter et de parler en son nom.

Je me joins aux remerciements adressés par Monsieur CHAPPELLET et je me félicite du partenariat tissé dans le cadre de ces assises. La présence de l'université confère aux travaux qui seront réalisés une garantie de sérieux et de qualité, et permet de s'assurer des suites qui leur seront données.

Il convient de rappeler que le mouvement sportif associatif français est le premier mouvement associatif de France. Il est animé par 3,5 millions de bénévoles, parmi lesquels plus d'un million de dirigeants, qui doivent assurer de lourdes responsabilités et être en mesure de se projeter dans l'avenir. Le développement durable représente l'avenir et s'y engager revient à replacer l'individu au cœur de la société.

Le système fédéral du mouvement sportif existe depuis très longtemps. Sport et durabilité vont donc de pair depuis toujours. Cependant, les évolutions de la société nous amènent à vouloir préserver durablement le mouvement sportif, l'éducation par le sport, le rôle d'insertion et d'intégration que jouent le sport et les performances du sport de haut niveau.

L'impulsion du sport dans le développement durable a été donnée par le CIO dès 1994, puis en 1996, la notion de développement durable a été intégrée dans la charte olympique. Depuis, les jeux olympiques doivent se dérouler dans des conditions prenant en compte de manière responsable les problèmes d'environnement. En juin 1999, la troisième conférence mondiale sur le sport et l'environnement se conclut à Rio sur l'adoption de l'Agenda 21 du CIO. Le comité olympique français est d'ailleurs le premier à adopter un programme Agenda 21 qui s'articule autour de 4 chapitres, 21 objectifs et 74 recommandations. Sa publication est source d'inspiration pour de nombreuses fédérations sportives. Le Comité National Olympique et Sportif Français a souhaité également mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour de 8 grands objectifs. Dans ce cadre, des actions concrètes ont été mises en œuvre, telles que la charte des manifestations sportives durables et éco-responsable, le label sport et développement durable qui rencontre un succès grandissant, ou encore le prix sport et développement durable mis en place en 2011 pour identifier les actions exemplaires. Il convient de préciser que ce prix ne concernera pas uniquement les associations, mais aussi les collectivités territoriales et les entreprises.

En conclusion, il apparaît primordial de ne pas tomber dans le travers qui consisterait à n'appréhender le développement durable que sous son angle environnemental. Ainsi, il semble opportun de rester dans la logique de développement soutenable, notion proposée par le CIO, qui place l'être humain au cœur du développement durable. Le sport doit être au service de l'homme, ce qui constitue certainement la voie du sport durable.

Résumé du lancement des assises nationales

Monsieur Eric JOURNAUX

Chef de projet sport et développement durable au Secrétariat d'Etat aux sports

Un film est projeté sur les assises nationales sport et développement durable organisées le 20 mai 2010 à Paris.

Bonjour à tous. C'est un honneur pour moi d'être parmi vous et de vous confirmer la présence de Bertrand JARRIGE, Directeur des sports, pour conclure ces assises. Ces assises permettent de prolonger le processus et la dynamique ambitieuse que nous avons engagés le 20 mai dernier.

Les coulisses de cette journée, qui vous ont été présentées dans ce petit film, illustrent bien le souhait de la Secrétaire d'Etat et la manière dont le sport est pris en compte dans le développement durable. Rama YADE, qui a pris ses fonctions à l'été 2009, a rapidement constaté que le sport n'était que peu pris en compte dans les différentes politiques publiques. Pourtant, le mouvement sportif agit particulièrement sur ce sujet et doit jouer un rôle essentiel dans ces politiques de développement durable.

La consigne à suivre est de travailler à la mise en place et à l'adoption d'une stratégie en matière de développement durable du sport. Dans ce but le socle d'organisation doit regrouper les organisations sportives, l'Etat mais aussi les différents acteurs. Des moyens ont été fixés pour élaborer cette stratégie, le principal étant de donner la parole à tous ces acteurs. Ainsi, ces assises doivent permettre le dialogue, le partage d'expérience et doivent aboutir à l'établissement de plusieurs préconisations. Des experts et des personnes ressources, spécialistes des secteurs concernés, ont également été sollicités afin d'apporter leur point de vue et leur expérience.

De septembre à novembre sont organisés 10 événements sur le territoire français, le dernier étant programmé le 13 novembre en Guadeloupe. La matière sortie de ces différentes assises sera rassemblée, puis hiérarchisée, afin de constituer les bases de cette future stratégie.

Permettez-moi de vous faire part de quelques éléments de cadrage et de quelques notions clés de l'action. Le développement durable constitue un modèle social visant à répondre aux besoins de l'humanité, en prenant soin de ne pas sacrifier les plus démunis, dans un environnement où les ressources sont limitées. Il s'agit d'un processus permanent, concerté, dont l'objectif est une amélioration continue ; ce processus diffère en fonction des cultures et des sociétés concernées. L'enjeu mondial doit également être traité localement puisqu'il concerne le citoyen.

Notre action s'inscrit dans l'affirmation et la mise en œuvre des politiques élaborées au niveau national, international, mais également local. Localement le développement durable est traité dans les territoires et le sport doit trouver pleinement sa place dans les politiques locales. Au niveau mondial de grandes politiques internationales sont menées en matière de lutte contre la pauvreté, de lutte contre l'exclusion sociale, ou encore de préservation de la biodiversité. Il convient de s'inscrire dans la mise en œuvre de ces politiques. La Commission européenne est également active en la matière et produit de nombreuses directives. Au niveau national de nombreuses stratégies existent. La principale est la stratégie nationale du développement durable, établie pour la période 2010-2013, qui constitue le cadre de référence dans lequel puiser nos ressources et inscrire notre action. Plusieurs défis sont fixés et l'ambition est que le sport prenne ses responsabilités pour

chacun d'entre eux. Il ne s'agit pas uniquement d'une stratégie ministérielle car son élaboration a fait l'objet d'un processus de concertation.

Une démarche de développement durable ne saurait se limiter à additionner les actions à mettre en place. Une telle démarche demande de la rigueur et doit respecter 5 grands critères déterminants cumulatifs : une stratégie d'amélioration continue, la participation de tous les acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité des approches, une évaluation partagée. Sans le respect de ces fondamentaux, le développement durable ne pourrait se faire que par hasard.

Quelle est la place du sport dans un tel processus ? Est-il nécessaire de le doter d'une politique en matière de développement durable ? La réponse à cette question semble évidente : une politique spécifique est indispensable puisqu'il s'agit d'une activité sociale majeure qui concerne un nombre important de pratiquants, de dirigeants, d'acteurs et qui, de fait, impacte soit positivement, soit négativement, chacun des défis. Le sport doit donc s'inscrire dans une stratégie de développement durable et doit être pleinement responsable. Il doit également être ambitieux puisqu'il recouvre un champ éducatif considérable sur lequel nous ne nous appuyons sans doute qu'insuffisamment.

Il s'agit donc de mettre en place une stratégie pour un développement durable dans le sport. Afin de motiver la stratégie il est nécessaire de respecter les contraintes, tout en répondant à un certain nombre de nécessités. Le développement durable doit être structuré sous l'angle des opportunités et de la valorisation des bénéfices qu'il apportera aux pratiquants finaux sportifs. Il est également indispensable de partager la stratégie, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre, et son évaluation. La manière de faire est essentielle. Les choix stratégiques, les objectifs, les leviers d'actions puis les indicateurs devront également être partagés.

Partager une stratégie implique de mettre en œuvre les outils déjà existants. Il n'est en effet pas nécessaire d'en créer de nouveaux. Les compétences et les ressources devront être partagées, mais également renforcées. A ce titre, les enjeux de formation revêtent une grande importance. En effet, la réussite d'un processus de partage d'une stratégie passe d'abord et avant tout par le partage de l'expertise et de la ressource dont nous disposons déjà. Au niveau du Ministère, une action a été engagée pour rassembler cette ressource. Plus de 300 documents, 500 actions outils et 200 sources de référencement ont ainsi été référencés. Ces informations sont en ligne, actualisées en temps réel, et sont accessibles à tous sur le site du ministère www.sports.gouv.fr. S'il apparaît que des idées n'ont pas trouvé leur expression, chacun est à même d'alimenter cette base de données.

Je vous remercie pour votre attention, et vous souhaite d'excellents travaux.

Présentation d'engagements et de bonnes pratiques dans le domaine du sport et du développement durable

Gaby OLMETTA

Le sport n'a pas attendu les assises pour s'engager dans la voie du développement durable. Nous allons ainsi bénéficier de la présentation de quelques exemples, dont la réalisation tient souvent à la volonté de quelques personnalités.

I. La démarche éco-responsable du CREPS PACA – le site de Boulouris

Un film est projeté.

Gaby OLMETA

Cette vidéo nous décrit un site idéal. Comment est apparue l'idée de construire un tel site ? Quel est le montant des investissements nécessaires ?

Gérard ROUGIER, Directeur adjoint du CREPS PACA

Comme cela est précisé dans le film, il s'agit d'un projet d'établissement à horizon 2012. Il a été nécessaire de se positionner sur l'environnement dont nous disposons, à savoir 82 hectares de pinède en bord de mer. Ce projet a pour ambition de tenir compte des différentes problématiques, tout en assurant les missions du CREPS.

Gaby OLMETA

Quelles sont les démarches engagées et les exemples concrets en termes de développement durable ?

Gérard ROUGIER

Nous avons par exemple favorisé l'utilisation des énergies propres. Nous disposons d'un parc de voitures électriques qui permettent de se véhiculer sur le site. Aujourd'hui, leur utilisation est limitée aux agents du CREPS qui circulent sur le site, ou dans un rayon de 25 kilomètres. Le projet prévoit de généraliser ce moyen de transport.

Des rénovations ont également été engagées et certains matériaux non respectueux de l'écologie ou des bâtiments ont été remplacés par des matériaux nobles et chauds. Je tiens à préciser qu'il s'agit de rénovation et non de rebâti.

S'agissant de la production d'énergie, nous avons installé des équipements solaires et des pompes à chaleur, qui permettent également de rafraîchir certains locaux.

Gaby OLMETTA

Je crois savoir en outre que la tonte des gazons a été confiée à des ânes et à des moutons.

Gérard ROUGIER

Oui, c'est effectivement le cas. Avant mon arrivée une ressource interne du CREPS avait déjà engagé des relations avec une bergère et avait mis en place le recours aux moutons. Nous avons également introduit une gestion de la forêt en partenariat avec des agents des eaux et forêts.

Gaby OLMETTA

Quelle est la complémentarité qui existe entre les ânes et les moutons ?

Gérard ROUGIER

Nous disposons d'un troupeau de 250 moutons qui passe sur nos terrains deux à trois fois par an. Ce système a rencontré un franc succès et la bergère a été sollicitée par d'autres, notamment par la Ville de Fréjus. Il a donc été nécessaire de compléter ce travail. Nous avons lancé un appel d'offre, dans lequel nous demandions que soit proposée une solution non mécanisée, non polluante, pour l'entretien des gazons. Une personne qui possède un troupeau de 80 ânes a répondu, et sa proposition a été retenue. Ce fonctionnement est également très satisfaisant.

Gaby OLMETTA

En termes d'investissements, pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

Gérard ROUGIER

Nous avons fait avec ce que nous avons, en essayant d'être à chaque fois le plus efficace possible. Une des solutions retenues, afin de diminuer les coûts, a été de mobiliser nos salariés et de les faire travailler en interne. Cependant, il est vrai qu'intégrer la notion de développement durable implique une augmentation des investissements comprise entre 15 % et 25 % par rapport à un projet plus classique. L'ambition est d'obtenir à terme un retour sur investissement, puisque des investissements durables doivent permettre de réduire les coûts de fonctionnement. Le budget devrait donc être réduit dans les années à venir.

Gaby OLMETTA

Nous reviendrons vers vous dans quelques années, dans le cadre d'autres assises, pour vérifier qu'un tel amortissement est réalisé dans les faits.

II. La plongée subaquatique dans le parc national de Port-Cros et dans le parc marin national des bouches de Bonifacio

Nicolas GÉRARDIN, Parc national de Port Cros

Je vais vous présenter la charte de la plongée dans les eaux du parc national de Port Cros, parc créé en 1963 au large de la ville d'Hyères. Cet espace étant très convoité (400 000 visiteurs sont comptabilisés annuellement), il était nécessaire de trouver un compromis entre des usages concurrents, à savoir les plaisanciers, les pêcheurs professionnels, et les plongeurs. Il existe en effet un jeu de concurrence évident sur la ressource, et il était important de protéger la biodiversité.

Notre travail a donc consisté principalement à rechercher des points d'équilibre, sur la base d'une large concertation. Il convenait dans un premier temps de choisir des sites dévolus à la plongée, excluant toutes les autres activités. La première proposition qui avait été faite a fait l'objet de négociation, chacune des parties faisant valoir ses prérogatives. Il a également été nécessaire d'intervenir sur les comportements : des règles ont ainsi été listées.

Le contrat signé en 1993 met en place sur le principe d'une adhésion volontaire à la charte de la plongée dans le parc national. Les règles instituées imposent un maximum de 40 plongeurs par site, des niveaux de qualification adaptés, ou encore excluent le nourrissage. Une évaluation de la charte est réalisée annuellement, afin de voir s'il est nécessaire de faire évoluer ce code de bonne conduite. L'intérêt de ce processus est qu'il n'a pas isolé les activités les unes des autres. Cependant, il est vite apparu nécessaire d'avoir recours au réglementaire. En effet, les usagers se plaignaient que seuls les signataires de la charte soient contraints de respecter les règles. Ainsi, le 28 juin 2004, le préfet maritime a pris un arrêté interdisant la plongée dans les eaux du parc sans autorisation du Directeur. Un second arrêté a été pris le 29 juin pour interdire la plongée, sauf aux signataires de la charte. De fait, cette charte est devenue règlement.

Des moyens ont également été mis en œuvre et les sites de plongée ont été équipés d'ancrages écologiques qui évitent le mouillage sur ancre. Un investissement pédagogique a également été réalisé : le parc national est doté d'un conseil scientifique qui transmet des informations et des supports pédagogiques et des relevés de site en trois dimensions ont été réalisés.

Sur le plan opérationnel un ensemble de missions est mené, associant les plongeurs au parc national dans un esprit de cogestion de la ressource. Grâce à l'appui bénévole des plongeurs, des campagnes de localisation d'algues ont pu être menées, permettant ainsi son éradication.

Pour conclure, il apparaît que l'anticipation a permis la réussite de cette démarche. Il est souvent difficile d'anticiper l'évolution de la demande, c'est pourquoi il convient de rester vigilant sur les activités émergentes. La concertation, l'évaluation et l'accompagnement sont également des notions essentielles.

Gaby OLMETA

La problématique est assez similaire dans les bouches de Bonifacio. De véritables enjeux portent sur la pratique de la plongée dans cette zone.

Guy-François FRISONI, Directeur de l'Office de l'environnement de Corse

Il convient tout d'abord de rappeler que les bouches de Bonifacio sont une réserve et non un parc national. Cependant, notre démarche est assez proche de celle de Port Cros, dont nous avons bénéficié de l'expérience. La dimension est tout de même un peu différente, puisque nous gérons 80 000 hectares en Corse, et 50 000 hectares en Sardaigne. Nous devons donc gérer une problématique transfrontalière.

Gaby OLMETA

La notion de réserve laisse à penser à un sanctuaire où aucune activité sportive n'est pratiquée.

Guy-François FRISONI

Il ne s'agit pas uniquement d'un sanctuaire. Nous avons décidé de préserver le patrimoine naturel, notre vocation première, tout en acceptant le développement des activités telles que la pêche professionnelles, la plongée ou encore le transport des touristes à destination des îles. Pour chaque activité le processus est basé sur la concertation, la discussion et l'élaboration de chartes.

Gaby OLMETA

D'après vous il n'est donc pas possible de procéder à du développement durable contre les utilisateurs du site.

Guy-François FRISONI

Tout à fait. Des réunions de discussion sont nécessaires. Toutefois, si nous avons pu agir c'est bien parce qu'il existe une base réglementaire. Nous avons ainsi pu discuter avec les usagers du développement des activités sur la base d'un règlement qui fixait déjà les frontières.

Gaby OLMETA

Avez-vous défini des zones spécifiques ?

Guy-François FRISONI

Oui, avec des aménagements spécifiques. En effet, le succès rencontré par certains sites, tel celui de Mérouvile, a entraîné des impacts négatifs.

Gaby OLMETA

Nous pouvons donc en conclure que le développement durable consiste à supprimer une part de liberté à l'utilisateur.

Guy-François FRISONI

Tout à fait, en mer comme en montagne ou dans les rivières. La nature n'est plus un espace de liberté et ne peut plus l'être. Il faut continuer à fréquenter cet espace, à développer des activités sportives et économiques, mais de manière encadrée, par la réglementation ou par des pratiques de bonne conduite.

Gaby OLMETA

Pourriez-vous mettre en place un principe de quota ?

Guy-François FRISONI

Les chartes de bonne conduite ont conduit à une amélioration sensible des comportements individuels et collectifs des pratiquants licenciés. Cependant l'augmentation de fréquentation est telle que cette amélioration de comportement ne se constate par forcément sur le site. Les pratiques évoluent par ailleurs, y compris dans la plongée, et les simples concertations et sensibilisations ne suffisent plus. Il pourrait donc en effet être nécessaire de définir sur certains sites des quotas. La forme d'un tel projet n'est pas encore arrêtée.

Gaby OLMETA

Les utilisateurs devront-ils payer pour pratiquer leur sport ?

Guy-François FRISONI

Un système de quota semble inévitable. Il ne faut pas oublier un autre aspect de la problématique : la sensibilisation, la surveillance et l'évaluation ont un coût, tout comme les équipements. Il ne serait donc pas incohérent d'envisager un jour de faire payer les usagers. C'est d'ailleurs déjà le cas sur le site de Mérouville, où les utilisateurs des bateaux payent une taxe pour se rendre sur ce site. En revanche, le plongeur ne contribue nullement à l'effort financier engagé par les collectivités publiques.

III. La démarche de développement durable du Racing Club Narbonne Méditerranée Rugby**Gaby OLMETA**

Vous avez fait passer le Racing club de Narbonne au développement durable. Comment s'est enclenché un tel processus ?

Samuel GAUTHIER, Directeur général du RCN

Le 2 janvier 2007, j'ai été recruté en tant que directeur général. Le même jour j'ai reçu un appel de la mairie, me demandant de venir me présenter. Le Maire et le Directeur général des services m'ont présenté la ville, en insistant sur le fait que le club faisait partie du patrimoine de la ville. Ils m'ont également présenté la démarche engagée en termes de développement durable, l'ambition était de devenir une vitrine en ce domaine. Pour autant, le club n'avait pas été intégré dans cette démarche. J'ai donc proposé de mener une réflexion en commun, d'autant que les dirigeants du club étaient sensibles aux valeurs de développement durable, relativement similaires à celles du rugby.

La ville disposait déjà d'un Agenda 21 et j'ai proposé d'en créer un pour le racing. La concertation a ensuite été menée dans un contexte difficile puisque le club venait de redescendre en Pro D2. Différentes tables rondes ont cependant pu être organisées en deux ou trois mois. La réflexion a été menée à trois niveaux : l'avenir du sport dans la société, l'avenir du rugby, la position et l'avenir du club dans la cité. Au final, l'Agenda 21 s'articule autour de 3 piliers, 15 engagements et 36 actions.

Gaby OLMETA

Avez-vous agi au niveau de la formation ?

Samuel GAUTHIER

Le premier pilier est lié à l'épanouissement humain, la première ambition étant d'assurer la reconversion des joueurs grâce à un organisme de formation spécifique. Ainsi, 6 000 heures de formation ont pu être dispensées en 2008 et 2009. De la sorte, trois joueurs arrivant en fin de carrière ont pu assurer leur reconversion.

Par ailleurs, pour citer quelques exemples, l'action numéro 15 consiste à inciter chacun à prendre part à la réalisation d'une ou plusieurs actions de l'agenda 21. Il a fallu être relativement contraignant, et nous avons instauré l'obligation pour chacun de mener une action au cours de la saison. 8 actions ont notamment été menées par des stagiaires, permettant de plus à deux d'entre eux de découvrir leur vocation.

Le second pilier est économique et sociétal. Il s'agit notamment de promouvoir l'agenda 21 pendant les matchs et nous avons également intégré cet agenda dans la charte graphique.

Enfin, le troisième pilier est environnemental. Cette saison a été l'occasion de réaliser le bilan carbone du club et il apparaît que 334 tonnes d'équivalent carbone ont été produites, soit 7 fois plus d'émission carbone qu'une société moyenne en France. Des préconisations ont donc pu être formulées, notamment en termes d'utilisation des transports doux et du covoiturage pour les visiteurs.

En conclusion, nous pouvons dire que cette expérience a été confrontée aux défis du développement durable et de l'innovation. Elle s'est confrontée à l'indifférence, car malgré une écoute polie et quelques encouragements, personne n'a souhaité y consacrer du temps, de l'énergie, ou du budget. Elle a aussi généré de l'hostilité, car comme toute idée nouvelle, elle a été perçue comme négative, d'autant qu'elle venait de quelqu'un qui était en dehors de l'organisation. L'innovation et le

développement durable sont un sport d'équipe. L'expérience est donc enrichissante, mais très fragile. Pour réussir, cette démarche doit devenir une véritable culture.

Jean CHAPPELLET

Merci à tous pour ce partage d'expériences. Il est maintenant temps de passer aux tables rondes, qui ne resteront pas lettre morte. Nous en attendons des échanges, qui mettront en évidence les expériences qui fonctionnent et celles qui réussissent un peu moins bien. Le développement durable ne saurait se limiter à la défense de l'environnement et doit être appréhendé dans toutes ses composantes.

Les préconisations qui ressortiront des échanges seront remontées au niveau national afin de participer à la construction de la stratégie nationale. Elles devront également être utilisées au niveau local ; un comité de pilotage interrégional a d'ailleurs été mis en place et se réunira pour faire le point sur ces assises. Enfin, les actes de cette journée devront être travaillés assidûment, avec une rigueur universitaire. Plus les travaux menés au cours des tables rondes seront riches, plus ces actes seront exploitables.

Table ronde n°1 : **Bonnes pratiques, compétitions, événements sportifs**

Ont contribué à cette table ronde :

- . *Jean-Paul SALASSE, Expert, Directeur de l'association des écologistes de l'Euzière ;*
- *Eric KOEHLIN, Rapporteur, Chargé de mission DRJSCS Languedoc-Roussillon ;*
- *Eric BOSQUE, Chef de projet de l'association « Hérault Sport » ;*
- *Marion RAÏSI, Chargée de communication du Défiwind ;*
- *Marc MOULIN, Référent sports de nature à la DDCS 66 ;*
- *Jean-Marc BERTRAND, Conseiller technique et sportif de la DRJSCS Languedoc-Roussillon*

La table ronde était présidée par Jean-Pierre RIGAUX, Directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale du Languedoc-Roussillon.

Jean-Pierre RIGAUX

Le sport constitue un élément incontournable de la société contemporaine. Compte tenu de son importance et des moyens qu'il met en œuvre, tous ceux qui l'organisent, l'administrent ou le règlementent ne peuvent que se sentir concernés par les problématiques de l'environnement durable. Des activités sportives mal organisées sont susceptibles d'engendrer des nuisances importantes et des dégâts durables pour l'environnement naturel. Les événements sportifs de masse induisent des émissions de gaz à effet de serre et des rejets de déchets parfois en grande quantité. Enfin, la pratique du sport peut nécessiter des aménagements techniques, temporaires ou définitifs, qui, s'ils ne sont pas bien étudiés, peuvent mettre à mal la préservation du patrimoine naturel et la biodiversité.

Le Grenelle de l'Environnement et la stratégie nationale de développement durable qui en est née doivent donc nous faire prendre conscience que le chemin est long et peut-être même un peu étroit, entre le développement du sport et le développement durable, même si des solutions existent. Cette table ronde a pour objet de nous faire réfléchir aux bonnes pratiques, à la compétition et aux événements sportifs.

Je vous propose de l'organiser autour des trois interrogations suivantes :

- comment prendre en compte les préoccupations écologiques à l'occasion de l'organisation de manifestations sportives ?
- comment concilier la pratique du sport de nature et la préservation des sites ?
- comment éviter les relations conflictuelles entre les sportifs pratiquants et les défenseurs de l'environnement ?

I. Comment prendre en compte les préoccupations écologiques à l'occasion de l'organisation de manifestations sportives ?

Eric BOSQUE

Je suis venu aux côtés de Jean-Pierre DEVISE, le Président du Comité départemental de cyclisme de l'Hérault et véritable organisateur juridique de la Cycloportive Roger Pingeon dont je ne suis que le chef de projet. Mon association n'intervient en effet qu'en soutien de l'organisation de cette manifestation d'un point de vue logistique, matériel et financier.

La Cycloportive Roger Pingeon porte le nom du vainqueur du Tour de France de 1967 qui a par ailleurs travaillé au sein de l'association Hérault Sport. Elle est née en 1986 sous le nom de Ronde cycliste de l'Hérault et rassemble actuellement 750 participants.

Notre état d'esprit dans le cadre du développement durable s'articule autour des quatre axes suivants :

- une logique de gouvernance collaborative ;
- une éducation à l'environnement ;
- une promotion du territoire ;
- une solidarité éthique sur le plan social.

La logique de gouvernance collaborative

Nous essayons tout d'abord d'intégrer tous les acteurs locaux dans la démarche, ce qui se concrétise par la signature de conventions de partenariats. Une convention tripartite a ainsi été signée entre la Fédération Française de Cyclisme, Hérault Sports, le département de l'Hérault, la ville de Gignac, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et le Pays Cœur d'Hérault. Cette logique collaborative se traduit aussi dans la participation de 150 bénévoles, ce qui implique un important travail d'organisation de la part de Jean-Pierre DEVISE.

Afin de limiter les nuisances et les conflits d'usage, nous vérifions bien en amont l'absence ce jour-là d'autres manifestations à caractère festif qui pourraient venir troubler le passage de la Cycloportive dans les communes. Nous travaillons également avec la presse et cherchons à rassembler toutes les générations. Même si la Cycloportive relève avant tout du cyclisme traditionnel, son Président souhaite attirer autour de cette manifestation d'autres disciplines cyclistes, par l'intermédiaire des clubs du département de l'Hérault notamment.

L'éducation à l'environnement

Nous concevons nos supports de communication de manière éco-citoyenne : nous n'utilisons que du papier recyclé et des encres couleurs dont le coût est dès le départ intégré au budget. Nous disposons d'une base de données de participants, à qui nous envoyons une *News Letter*. Désormais le Comité départemental est équipé d'un site Internet dédié à la Cycloportive qui naturellement intègre notre base de données numérique. Ce travail réalisé en amont de l'événement nous permet d'économiser les supports papier. Des objets promotionnels et des produits du terroir sont également proposés dans le cadre de cette éducation à l'environnement. Enfin, pour le balisage, nous utilisons une signalétique réutilisable d'une année à l'autre ou sur d'autres manifestations.

Nous sensibilisons par ailleurs le public au respect de l'environnement avec l'aide de l'association « SUDVELO / Ne Jetez plus ». Une année un trophée a par exemple récompensé le cycliste le plus éco-responsable : des éco-patrouilles de l'association suivaient la course afin de repérer le comportement des cyclistes et une signalétique avait été positionnée afin de sensibiliser les participants à l'utilisation des containers à déchets. Bien que non reconduite, cette initiative m'a semblé particulièrement intéressante.

En fin de course, il nous faut fournir 900 repas aux cyclistes mais aussi aux bénévoles. Un cahier des charges incite notre prestataire à adopter une démarche éco-responsable : des plateaux compostables sont demandés, les emballages sont interdits, etc. Une équipe trie les déchets et une convention a été signée avec le Syndicat Centre-Hérault autour du traitement des ordures. En matière de gestion des déchets, il reste cependant beaucoup à faire en termes de comportement des cyclistes.

La promotion du territoire

Le territoire fait partie intégrante de l'organisation de la Cyclosporitive. Une fois par mois nous réunissons les acteurs locaux afin qu'ils s'expriment sur l'organisation de la manifestation. Le Guide bleu touristique est distribué à l'occasion de la course et en amont se mettent en place des actions en partenariat avec la Vallée de l'Hérault et le Pays Cœur d'Hérault.

Marion RAÏSI

Le Défiwind est un événement de planche à voile qui accueille 1 000 participants sur les plages de Gruissan. Nous avons fêté les dix ans du Défiwind l'année dernière. Avec les années le nombre de bénévoles et de participants a fortement cru, ce qui nous a incités à travailler au respect du site dans le cadre du développement durable. Or le matériel qu'utilisent les surfeurs ne s'avère pas du tout écologique puisque constitué à base de carbone, de fibres, de résines, etc.

C'est pourquoi nous avons mis en place une démarche visant à réduire l'impact négatif de cet événement sur l'environnement. Nous produisons quelque 2 500 tee-shirts en coton biologique issu du commerce équitable, qui certes nous coûtent plus cher mais s'avèrent de meilleure qualité. Nous proposons également des éco-cups : les gobelets en plastique sont facturés un euro supplémentaire et conservés, par les participants, durant tout l'événement. Nous assurons par ailleurs le tri des déchets en verre et en plastique. Des toilettes sèches fonctionnant avec de la sciure sont installés, qui certes demandent un peu plus d'entretien mais s'avèrent plus propres et nous permettent d'économiser l'eau et le papier toilette.

Il nous semble également important d'avoir un impact sur les acteurs locaux plus pérenne que l'événement en lui-même. Nous impliquons donc tous les commerces des environs dans l'organisation du Défiwind en leur proposant des niveaux de partenariat accessibles. Nous avons par exemple fait intervenir le Centre de Formation des Apprentis dans la prise en charge des activités annexes comme le beach-volley ou les rencontres destinées aux enfants. Nous avons en outre menée une campagne de sensibilisation aux côtés de Surf Rider Fondation, association qui lutte contre la pollution des mers : un nettoyage de plage a grâce à elle pu être organisé.

Jean-Paul SALASSE

Mon association réalise des expertises scientifiques et développe l'éducation à l'environnement. Vos exposés ont montré que vos actions ne s'avèrent finalement pas très différentes de celles de tout événement extérieur. En ce sens, il serait peut-être pertinent de vous rapprocher de festivals bénéficiant d'un peu plus d'ancienneté en matière d'organisation de manifestations. En effet, en matière d'usage temporaire d'espaces, vos démarches ne sont finalement pas spécifiques aux événements sportifs.

Par ailleurs, le mieux étant l'ennemi du bien, il ne faut pas attendre pour engager des actions de développement durable. En outre, d'une année à l'autre, celles-ci peuvent être progressivement améliorées.

Je constate également que vous ne définissez pas tous de la même manière l'éducation à l'environnement. Dans un cas sont évoquées les précautions prises vis-à-vis des participants, dans l'autre est impliquée la Fondation Surf Rider dans la sensibilisation du public. L'association d'éducation à l'environnement de Gignac pourrait d'ailleurs être également mise à contribution.

Enfin peut-être pourrions-nous réfléchir au fait que nous accueillons des participants et des visiteurs sur des sites qui ont quelque chose à montrer. Alors que dire à ces personnes à propos du « grand paysage » ? Le vélo me semble par exemple une bonne manière de faire de la géomorphologie. La pratique sportive permet d'engager une rencontre sensorielle et physique ; pourquoi alors ne pas en profiter pour essayer de commenter ce paysage, au travers d'un dépliant par exemple ? Il me semblerait donc pertinent de profiter de la présence d'un public d'ailleurs demandeur pour lui proposer de s'ouvrir l'esprit au-delà du seul événement sportif.

En matière d'environnement nous sommes en déficit d'offre et non de demande. Ainsi en concertation avec les associations, il faut profiter de la présence d'un public implicitement demandeur pour lui donner un peu plus que le seul événement sportif. Toutes les occasions doivent être saisies, en douceur bien entendu.

Marc SALOMEZ, Référent Sports et nature à la DDCSPP des Hautes-Alpes

J'ai développé une sorte de cahier des charges destiné aux organisateurs de manifestations sportives. Je me suis à cette occasion aperçu que le tri des déchets fonctionnait bien. En revanche tout bilan carbone s'avère très difficile à mettre en place pour des raisons financières mais aussi en raison d'un manque de savoir-faire.

Mon département compte un parc national, deux parcs régionaux et sept zones Natura 2000, d'où des problématiques environnementales importantes. La pleine nature présente un niveau de sensibilité et de fragilité différent selon les sites. L'intensité des mesures à prendre doit donc dépendre des espaces utilisés et du nombre de spectateurs : il semble logique de graduer les actions, c'est pourquoi j'ai proposé à certains organisateurs de confier toutes ces problématiques à un seul et même responsable Environnement durable pour chaque manifestation. Malgré un grand nombre de bonnes volontés une telle organisation s'avère difficile à mettre en œuvre. L'Etat doit donc aider les organisateurs d'un point de vue humain et logistique.

Cédric MARTIN, Responsable de l'Association Ré-création

Notre association propose trois types d'activités à l'occasion d'événements sportifs ou en relation avec l'environnement : sport urbain, sport de pleine nature et éco-activités. En matière de sports urbain nous mettons en avant des moyens de déplacement écologiques et sportifs (rollers, skateboard, échasse, etc.) Nous sensibilisons également à la maîtrise du corps et de l'environnement au travers d'une activité appelée « le parcours ou l'art du déplacement ». A l'occasion d'événements sportifs de pleine nature nous mettons en place des courses d'orientation sur les sites des manifestations, accessibles au public et aux participants. Enfin nous avons créé des éco-activités, à savoir des ateliers sportifs au cours desquels nous sensibilisons sur le cycle complet des déchets afin de faire comprendre à tous l'intérêt du recyclage. Nous offrons aux publics la possibilité de donner une seconde vie aux déchets qu'ils jetteront dans les poubelles mises à leur disposition.

Jean-Marc BERTRAND

Dans le cadre de la Cycloportive ou du Défiwind avez-vous fait valoir la notion de développement durable pour trouver des sponsors ou partenaires ? Cette démarche a-t-elle été fructueuse ?

Eric BOSQUE

Pour le choix des véhicules qui ouvrent notre course nous avons ciblé un concessionnaire sensible à la problématique des véhicules non polluants qui nous a fourni des voitures hybrides.

Marion RAÏSI

Les entreprises qui entendent se donner une image « verte » ne se tournent pas vers un événement sportif tel que le nôtre mais plutôt vers des associations dédiées à cette problématique.

II. Comment concilier la pratique du sport de nature et la préservation des sites ?**Marc MOULIN**

Les Pyrénées-Orientales ont une frontière avec l'Espagne, l'Ariège et l'Andorre. Ce département se situe à l'extrémité est de la chaîne des Pyrénées et constitue en cela un passage privilégié pour la migration des oiseaux depuis l'Europe du Nord jusqu'à l'Afrique. Dès lors que nous envisageons l'organisation d'un événement sportif, nous devons donc prendre en compte la dimension ornithologique. La vallée de l'Agly s'avère en outre assez significative en termes géologiques d'où le développement de multiples falaises.

L'économie des Pyrénées-Orientales est essentiellement orientée sur l'agriculture et le tourisme avec d'un côté du département la mer et de l'autre la montagne. Au centre, au niveau de la vallée de l'Agly, se développent des activités telles que la viticulture et l'extraction de minéraux. Or cette viticulture souffre d'une perte de vitesse majeure, c'est pourquoi il y a dix ans déjà les élus locaux ont cherché par tous les moyens à trouver d'autres valorisations économiques pour la vallée de

l'Agly : escalade, randonnée pédestre et équestre, sports d'eau vive, etc. La vallée possède également un fort potentiel historique, architectural et patrimonial.

Pour chaque projet est mis en place un Comité de pilotage réunissant les professionnels, le secteur associatif, les différents élus ainsi que les associations environnementalistes. Notre projet « La Route de la grimpe » a dès son origine suscité des réactions assez violentes de la part des ornithologistes. Une zone de protection spéciale des rapaces a donc été créée en 2003. Puis nous avons mis en place une méthodologie de partenariat visant à concilier la préservation des espaces rupestres et la pratique de l'escalade : cette méthodologie prévoit un inventaire ornithologique, la suppression des sites les plus sensibles, l'adaptation des dates de pratique sur les différentes falaises et plusieurs réunions de concertation.

Lancé en 1999, ce projet est mené par deux Communautés de communes et une commune un peu isolée au sein du département. Il est le résultat d'un engagement politique fort et de l'appui de l'Etat par l'intermédiaire de la DDCS 66. Il concerne désormais 19 sites d'escalade et une *via ferrata*. 750 voies d'escalade ont été réaménagées et remises aux normes. En partenariat avec toutes les forces vives de cette vallée, y compris les agriculteurs, la Route de la grimpe se superpose à la route des vins. Ce projet s'avère particulièrement remarquable pour son partenariat étroit avec le groupement ornithologique roussillonnais qui nous a aidés à choisir les différentes falaises. Une signalisation routière spécifique a par ailleurs été installée ainsi que des positionnements GPS.

En parallèle, les acteurs locaux ont été sollicités et plus particulièrement le secteur marchand et hôtelier. Un gîte a été créé dès l'origine du projet ainsi qu'en 2004 une magnifique auberge d'une capacité de 30 places, grâce à des crédits européens. L'Etat a soutenu le projet au travers d'un pôle d'excellence rurale à hauteur de 21 %, le FNA y participe à hauteur de 15 %, le Conseil général à hauteur de 29 % et le Conseil régional à hauteur de 15 %. Le projet s'autofinance à hauteur de 20 %.

Cette route touristique relève du développement durable car elle met en réseau sites et prestataires, et contribue à structurer l'offre autour d'une démarche de qualité. A l'origine nous ne savions pas que nous faisons du développement durable, à savoir « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.* »

Jean-Paul SALASSE

Ce projet admirable rassemble deux mondes qui à terme ne devront faire plus qu'un, à savoir le monde de l'escalade et le monde des oiseaux nicheurs. Je suis ravi de constater qu'avec le GOR, qui n'est pas un interlocuteur facile, vous soyez parvenu à le mettre en place dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant et d'un partage de cultures.

Il existe désormais des Commissions départementales Espaces, Sites, Itinéraires (CDESI) qui hélas, selon les départements, ne fonctionnent pas toutes aussi bien. Elles représentent cependant des lieux de négociation importants et je vous invite donc à défendre leur développement auprès des Conseils généraux.

Magalie NOGENT, Conseil général du Var

Je m'occupe de la CDESI mise en place en 2010 par le Conseil général du Var. Nous rencontrons l'ensemble des partenaires. Notre Commission a pour objectif la conciliation des usages et pratiques sportives sur des itinéraires où peuvent surgir des conflits d'intérêt. Nous travaillons à l'élaboration d'un guide méthodologique pour chacune des pratiques sportives.

Jean-Paul SALASSE

Actuellement sont en préparation des circulaires prévoyant que dans les sites Natura 2000 des études d'incidence soient systématiquement réalisées pour tout projet d'importance, dont les événements sportifs ponctuels. J'ai donc écrit à Monsieur le Préfet pour lui signaler mon effarement au regard du coût de telles études. Il faut en effet savoir être raisonnable. Certes la concertation a eu du mal à se mettre en place entre la protection de l'environnement et les sports de pleine nature, d'où certainement cette exagération vers trop d'environnemental. Des voies médianes doivent être trouvées afin de ne pas bloquer le développement des projets.

Par ailleurs les escaladeurs eux-mêmes ont-ils été sensibilisés à la valeur ajoutée que représente la faune des falaises de l'Agly ? Perçoivent-ils votre démarche comme une contrainte ou comme une amplification de la beauté de leur activité ?

Marc MOULIN

Le Comité de pilotage du projet réunissait à la fois le secteur associatif local et les professionnels. De nombreux échanges ont donc eu lieu afin de concilier toutes les problématiques. Si le Club alpin français a été très réceptif, nous avons été extrêmement déçus par la position du Comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade qui s'est déclaré non intéressé par le projet au prétexte qu'il contenait un *via ferrata*.

Un intervenant, Comité départemental et régional du Club alpin français

Chaque année nous organisons des journées nationales au cours desquelles les escaladeurs procèdent à des opérations de nettoyage des falaises.

Un intervenant, Secrétaire général de l'ASPTT Marseille

Vous n'évoquez que les sports de pleine nature alors que 80 % de nos licenciés pratiquent du sport en salle et dans les stades.

Jean-Pierre RIGAUX

La table ronde n°2 traite des infrastructures sportives.

Un intervenant

Les événements sportifs en salle dégradent eux-aussi l'environnement extérieur, ne serait-ce qu'au travers de l'affichage sauvage et des *flyers*.

Une intervenante, Service Communication du Ministère des Sports (Virginie MEUNIER)

Les nouvelles pratiques sportives telles que les sports urbains se sont inscrites dès leur apparition dans des démarches de développement durable. J'étais ainsi la semaine dernière au Stade de France où toutes les manifestations avaient été organisées selon une dynamique de développement durable.

Jean-Pierre RIGAUX

Toutes les expériences des sports de pleine nature s'avèrent évidemment transposables aux sports en salle.

Un intervenant

Comment défendre un projet éco-sportif face à des hommes politiques qui s'inquiètent en premier lieu des retombées économiques ? Quels arguments présenter ?

Jean-Paul SALASSE

Chaque manifestation sportive, chaque projet d'équipement doit faire l'objet de la plus large concertation possible. Dans notre département, certains sujets s'avèrent particulièrement conflictuels, comme l'activité canyoning par exemple.

III. Comment éviter les relations conflictuelles entre les sportifs pratiquants et les défenseurs de l'environnement ?**Jean-Marc BERTRAND**

Créé en 2003, le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée s'étend sur 80 000 hectares, dont 13 500 sont classés en zone Natura 2000. Il se situe sur le littoral de l'Aude et compte trois villes phares emblématiques (Narbonne, Gruissan et Leucate). Il rassemble à la fois des milieux lagunaires, des massifs calcaires particulièrement fragiles et des espèces sauvages animales faisant l'objet de mesures de protection spécifique. Ces dernières années, le nombre de pratiquants sportifs a fortement évolué sur le site avec notamment de la randonnée pédestre ou équestre, du VTT, des sports motorisés (quad, jet-ski, 4x4) et des activités nautiques dont le kitesurf. Or cette discipline émergente compte un nombre de licenciés en constante évolution qui entraîne une sur-fréquentation sur les lagunes de ce parc dont les spots commencent à être réputés internationalement.

Les responsables du PNR redoutent donc un dérangement de la faune et de la flore, un piétinement et un écrasement du littoral qui provoquerait une diminution des zones de refuge et de nidification

pour les animaux locaux, une accélération de l'érosion des berges ainsi que des nuisances sonores pour les animaux provoquées par le vent dans les voiles de kitesurf. Pour remédier à cette situation, le PNR a donc proposé de canaliser l'afflux de véhicules dans des zones d'accès spécifique. Un zonage a été mis en place afin de protéger les zones fragiles et espaces de nidification. Le PNR a également pour ambition la rédaction de chartes et de conventions, en partenariat avec les collectivités territoriales et les entreprises locales. Les pratiquants seront sensibilisés par affichage sur l'impact de leurs pratiques sur la lagune. Enfin des modules de sensibilisation au respect de la nature seront dispensés aux éducateurs et aux formateurs de kitesurf au sein des écoles locales.

En conclusion il convient toujours dans ces situations de privilégier le dialogue et la coopération plutôt que la confrontation. La Direction départementale des territoires et de la mer a été désignée en tant que médiateur sur ce dossier, afin de faciliter la conciliation entre les pratiques, les écoles et le PNR. L'Etat n'a pas hésité à interdire l'accès à certaines zones, notamment en période de nidification. En effet, bien qu'espace de liberté, la nature doit tout de même être un minimum encadrée dans un souci de préservation optimale de l'environnement.

Jean-Paul SALASSE

Le PNR n'a pas de pouvoir de police. Or la petite sterne présente dans cette lagune s'avère très sensible au dérangement et ne niche jamais au même endroit d'une année sur l'autre. Il s'avère donc fort compliqué de partager l'espace. Dans les années 60, l'espace naturel était, en esprit, la propriété des forestiers et des chasseurs. Désormais cet espace doit être également partagé avec les naturalistes, les praticiens sportifs, les touristes, etc., ce qui nécessite d'échantillonner l'espace et le temps afin que les pratiques puissent être exercées sans nuire les unes aux autres. Le programme européen Life Lagune associe d'ailleurs les quatre départements littoraux du Languedoc-Roussillon et l'Union européenne autour de la protection de la biodiversité des lagunes.

Il n'est pas aisé de trouver un équilibre entre tous les intéressés, d'où l'intérêt de désigner des médiateurs. Le parc n'a pas à imposer sa loi mais à assurer le développement local tout en résolvant les problématiques. Or le littoral forme un milieu extrêmement changeant d'une année sur l'autre : même les scientifiques ne peuvent expliquer certaines évolutions qui interviennent sur une période assez serrée de l'année, correspondant d'ailleurs à l'époque où les sportifs et touristes souhaitent également se rendre sur ces plages.

Selon moi la meilleure solution consisterait à fermer certains sites temporairement, en variant d'une année à l'autre et en expliquant bien aux praticiens qu'ils ne peuvent pas prendre du plaisir à jouer avec le vent au détriment de tout le reste. Ils renieraient alors leur propre recherche de plénitude. L'espace des pratiques sportives de plein air ne peut pas être qu'une zone de défoulement, ce qui certes limite quelque peu la liberté des sportifs mais donne sans doute encore plus de valeur à leurs pratiques. Le développement durable consiste d'ailleurs à faire cohabiter des pratiques *a priori* contradictoires, grâce à l'échange et à la conciliation, dans un esprit gagnant-gagnant. Des lieux de concertation, pas nécessairement officiels d'ailleurs, doivent être trouvés entre gens de bonne volonté.

Les associations de protection de la nature craignent souvent que la pratique sportive, l'escalade par exemple, se développe telle une métastase, d'où l'idée de décider en amont des circuits et falaises à emprunter. La pratique est ainsi limitée à des lieux où, de façon concertée, elle s'avère

effectivement possible d'un point de vue physique et numérique. Il est important d'aller jusque là, tout en sachant que tant le monde naturel que les disciplines sportives évoluent dans le temps.

Table ronde n°2 : **Infrastructures sportives éco-responsables**

Ont contribué à cette table ronde :

- *Michel TONON, Expert, Maire de Salon-de-Provence, Président d'Agglomération Provence, Vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;*
- *Vincent JACQUET, Rapporteur, Directeur du CREPS PACA ;*
- *Marc SERRE, Conseiller territorial des APS, Ville de Marseille ;*
- *Gérard ROUGIER, Directeur Adjoint du CREPS PACA ;*
- *Christian FONTUGNE, Consultant en tourisme et loisirs sportifs de nature.*

La table ronde était présidée par Pierre MARINÉ, Président du Comité Olympique et Sportif de Provence-Alpes.

Pierre MARINÉ

Les infrastructures représentent vraiment le lieu où s'exprime la pratique sportive, qu'elles consistent en des bâtiments fonciers construits ou en des sites, itinéraires ou espaces. Souvent les sportifs regrettent le manque d'installations dû au retard pris dans notre pays en matière d'équipements, mais aussi de prise en compte du développement durable. Il nous faut donc réfléchir au stade de demain en tant que lieu de vie ouvert sur la ville et son environnement, au cœur du concept de ville durable. Tous les responsables du monde sportif, tous les élus, architectes et urbanistes doivent être réunis autour d'une table pour répondre à cette problématique.

Vincent JACQUET

Notre débat portera sur l'enjeu des infrastructures sportives en matière d'aménagement du territoire, sur le milieu urbain mais aussi sur le secteur rural voire même dans le cadre des espaces naturels. L'inscription dans la durée doit être notre postulat de départ : les politiques publiques obligent à concevoir et à imaginer non seulement la construction de ces équipements, mais aussi leur accompagnement, leur rénovation et leur gestion en matière de développement durable. Or le secteur des équipements sportifs s'avère extraordinairement varié d'où la complexité de la réflexion.

Trois problématiques s'offrent à nous :

- **Quels investissements, quelle gestion pour permettre aux équipements d'offrir toujours le niveau de prestation attendu par l'utilisateur ? L'impératif économique impose la durabilité et l'adaptabilité de ces infrastructures ;**

- Dès lors que ces équipements relèvent d'investissements publics ces structures doivent bénéficier au plus grand nombre et prendre en considération des objectifs sociaux et sociétaux, tout en tenant compte de l'évolution des pratiques et des pratiquants. Ces installations ont donc un double enjeu, à savoir l'accès à la pratique et l'accès du public ;
- Les impératifs environnementaux doivent nous guider en vue d'une intégration harmonieuse de ces équipements dans le paysage en tenant compte des importants flux qu'elles génèrent : positionnement, localisation et services d'accès. Ces installations sont d'ailleurs souvent associées à des opérations de remodelage urbain, voire même rural.

Michel TONON

Je me méfie toujours un peu des présentations telles que celles qui nous ont été exposées ce matin. Je demeure pour ma part fort dubitatif en constatant que les supporters croates tuent à la périphérie d'équipements sportifs, en apprenant les sommes astronomiques que représentent certains salaires de sportifs, ou encore en prenant connaissance du comportement de certains joueurs autour des arbitrages. Certes le grand stade de Marseille offre un équipement splendide mais il demeure inutilisé la plupart du temps. Enfin si les fédérations sportives réalisent un travail formidable, il nous faut aussi nous interroger sur certaines de leurs pratiques : où est la logique de développement durable lorsqu'une fédération impose aux collectivités la construction d'un stade dès lors que le club local change de division ?

Le développement durable ne doit pas être qu'une belle expression. S'engager dans le développement durable implique un changement total de comportement, au quotidien. Il s'avère donc très difficile à mettre en place. Je n'étais pour ma part que peu favorable à la couverture du stade de Marseille au regard de sa sous utilisation. Cependant, dès lors que ce projet constitue aussi une opération de restructuration urbaine s'inscrivant dans un projet économique et touristique, alors les positions peuvent être différentes. En effet les équipements de demain devront avoir une dimension économique (services, restauration, etc.). Pour autant nous ne pourrions construire des grands stades partout. Il nous faudra en outre rester vigilants en matière d'économies d'électricité et d'eau. Enfin la réflexion doit aussi porter sur d'autres manières de construire des équipements qui intègrent les questions de circulation, de transports collectifs, etc.

En matière de conception, nous devons nous interroger sur le type d'équipements que nous souhaitons. Est-il de la vocation des collectivités de financer des équipements destinés au sport professionnel ? L'Etat dont les moyens ne cessent de diminuer sera-t-il encore, dans les années à venir, en mesure de financer de grands équipements qui ne serviront qu'à l'occasion d'événements sportifs ou culturels ? Peut-être glisserons-nous vers une gestion plus anglo-saxonne des équipements sportifs, à savoir des équipements d'excellence gérés par des investisseurs privés.

Se pose en outre la question de la localisation. Les Schémas de Convergence Territoriale au sein des intercommunalités, voire les PLU constituent des outils qui doivent permettre une réflexion précise. Comme tel est le cas en matière d'assainissement collectif pourquoi ne pas imposer la création d'équipements publics spécifiques dans toutes les zones à urbaniser ? Dans tous les cas, il nous faut éviter les pensées monolithiques et lieux communs. Le développement durable ne se décrète pas. Il s'agit véritablement d'un enjeu de société.

Marc SERRE

La patinoire de Marseille a été implantée dans les quartiers Est, précédemment ouvriers et industriels. Depuis ils sont devenus résidentiels. L'équipement constitue souvent une étape qui marque le renouveau des différents quartiers de Marseille, depuis le Parc du 26^{ème} Centenaire inauguré en 2002-2003 jusqu'à La Valentine aux contreforts de la ville.

En raison des pressions foncières, la parcelle mise à la disposition du projet fut relativement contrainte. A proximité, une zone de loisirs et de commerce devrait être édifiée dès l'année prochaine. Elle comportera plusieurs salles de cinéma, des hypermarchés et boutiques. Nous avons souhaité que notre équipement regroupe plusieurs fonctionnalités, à savoir deux patinoires et un skatepark de très grande dimension. La conception architecturale a été traitée en trois niveaux, avec au rez-de-chaussée la circulation des publics, un niveau R-1 semi-enterré afin que les patineurs bénéficient d'une isolation naturelle et un niveau R+1 où se situe le skatepark de 3 500 mètres carrés.

Tous les flux sont gérés au travers d'une entrée unique. Les couloirs bleus amènent vers la glace et les couloirs jaunes vers le skatepark. Chaque espace dispose d'une billetterie dédiée et pour répondre à la diversité des publics se conjuguent dans ce lieu plusieurs sports de glisse. 5 600 places de tribunes ont été installées autour de la patinoire sportive. Pour optimiser cet équipement nous avons en outre fait l'acquisition d'un plancher en matériau composite permettant de recouvrir la glace de manière à obtenir une aire de jeux de 42 mètres par 70. Enfin grâce aux nombreux éclairages et jeux de lumière, une ambiance particulièrement festive peut être créée au sein de la patinoire ludique. Le skatepark avait quant à lui pour objectif de satisfaire tous les niveaux de pratique. Cet équipement a été conçu en concertation avec les champions marseillais de skate, rollers et BMX et a déjà atteint une renommée internationale. Il était très attendu du public : depuis fin 2009 nous avons déjà reçu plus de 260 000 pratiquants.

Parce que la construction d'une patinoire peut sembler quelque peu antinomique avec le développement durable nous avons imposé au concepteur de rechercher toutes les économies possibles. La conception du bâtiment permet donc de réduire les besoins en énergies notamment grâce à une isolation renforcée. Il a de plus été implanté dans d'anciens ateliers de la SNCF transformés ensuite en casse automobile. La réalisation de cet équipement a donc permis la réhabilitation de terrains souillés par des métaux lourds. Le skatepark bénéficie d'un ensoleillement privilégié grâce aux baies vitrées, tandis que les patinoires sont enterrées et isolées. La charpente se constitue de 1 650 tonnes d'acier galvanisé.

Pour conserver la glace en bon état et éviter les stalagmites il nous faut lutter contre la condensation. Plutôt que de traiter l'air dans sa globalité nous avons installé un film d'air au plafond de manière à ce que les parois ne soient pas trop froides. Nous avons mis en place des machines de production de froid équipées de variateurs de puissance et avons mutualisé les besoins entre la glace et l'air ambiant. Les pompes hydrauliques ont également été équipées de variateurs de puissance et, pour la ventilation, nous avons prévu un système avec variation de vitesse permettant de déshumidifier l'air quel que soit le nombre de personnes présentes, ce qui nous conduit à réaliser des économies d'énergies. De la même manière, nous récupérons la chaleur dégagée de la production du froid pour les sanitaires, les surfaceuses, etc. La puissance de la chaufferie a ainsi pu être réduite à 1 600 kilowattheures, d'où l'économie de 1 745 tonnes de CO². Il aurait cependant été pertinent d'adjoindre à cette patinoire soit des logements, soit un groupe scolaire, vu que nous récupérons une chaleur correspondant à la consommation annuelle d'une piscine.

Un intervenant

Pourriez-vous utiliser cette chaleur pour créer un concept de surf artificiel ou de ski nautique ?

Marc SERRE

Nous récupérons de l'énergie thermique et non la puissance électrique qui serait nécessaire pour faire fonctionner les turbines en mesure de provoquer des vagues artificielles.

Un intervenant, Consultant en environnement

Je déplore qu'au sein des activités sportives ne soient pas distinguées d'un côté les activités professionnelles qui nécessitent des infrastructures adaptées à une réglementation d'ailleurs mouvante et de l'autre les activités sportives comme le jogging qui n'ont pas besoin d'équipements particuliers.

Par ailleurs vient de nous être présenté le dispositif technique du nouveau Palais Omnisports de Marseille, or en matière de développement durable, il nous faut également nous interroger sur le sens de nos pratiques : à quoi sert-il de faire du patin à glace dans le sud de la France ? Certes le projet comporte une dimension économique mais répond-t-il vraiment à une approche de développement durable ?

Marc SERRE

Il est effectivement plus simple d'appliquer les principes du développement durable aux activités de pleine nature qu'aux bâtiments. Nous aurions certes dû dès le départ adjoindre à ce nouveau bâtiment une structure dédiée à l'utilisation de la chaleur dégagée. Nous n'avons toutefois pas totalement perdu espoir puisque des projets sont en cours de réflexion.

Pierre MARINÉ

La création de cet équipement date de plusieurs années. Le développement durable a-t-il dans ce contexte servi de base à la réflexion ou bien avez-vous été contraint d'adapter votre projet initial à la problématique du développement durable ?

Marc SERRE

La volonté du Conseil municipal date de 2001. Le concours d'architectes a été lancé en 2003 et la réalisation a débuté en 2006. Les principes du développement durable existaient déjà à cette époque mais s'avéraient moins prégnants qu'aujourd'hui. Pour autant, dès le lancement de la commande, nous avons la volonté d'atténuer le caractère énergivore de l'équipement.

Je rappelle que la tradition du patinage est fort ancienne à Marseille. Les clubs de patinage, de curling ou encore de bowling ont subi la fermeture de la patinoire de Marseille en 1995, déplacée

vers Aubagne. Cet équipement était donc attendu tant par les sports de glace que par les sports de glisse.

Vincent JACQUET

En matière d'équipements éco-responsables existe-t-il un guide des bonnes pratiques et des cahiers des charges ?

Michel TONON

De nombreux architectes ont effectivement réfléchi à la façon de bien construire. Mais pour construire quoi ? Toutes les villes se sont plus ou moins dotées d'un service de développement durable : pour autant faut-il construire tout partout ? La question s'avère essentielle. Nous devons en outre nous interroger sur la distinction entre les sports de haut niveau et les autres, car l'argent investi d'un côté ne le sera pas ailleurs. La thématique des infrastructures doit nous amener à nous poser ce type de questions.

Nous sommes confrontés à deux dangers selon moi : il nous faut faire mieux avec moins tout en laissant une empreinte écologique la plus éphémère possible ; pour autant il ne faut pas non plus rien faire au prétexte que toute action aurait des incidences en matière environnementale. En effet les aspects économiques et sociaux ont également leur importance.

Gaby OLMETA

Il existe des documents architecturaux qui tiennent compte des effets des particularités méditerranéennes sur la conception des bâtiments.

Un intervenant

Marseille était déjà équipée d'un skatepark de plein air extraordinaire dont la réalisation n'avait que peu coûté à la ville. Ce nouveau skatepark a quant à lui coûté 72 millions d'euros hors frais de fonctionnement. Pour moi le développement durable doit démarrer en amont de la construction des bâtiments, autour de la question du sens. Ensuite il sera toujours temps de faire l'éloge de la pertinence technologique de ces bâtiments.

Marc SERRE

Le coût des travaux a atteint 26 millions d'euros et au total, l'opération s'est élevée à 48,8 millions d'euros. Nous sommes donc loin du budget que vous évoquez. Certes nous ne pouvons pas tout construire partout. Pour autant la France compte 140 patinoires qui ne se situent pas toutes dans des communes de montagne. A Grenoble d'ailleurs les températures estivales s'avèrent bien supérieures à celles de Marseille. La France regroupe 160 clubs de patinage et 2 millions de pratiquants. Elle a en outre été la deuxième nation du patinage artistique jusqu'en 2008.

Laurent GRELOT

Le bâtiment dans lequel nous nous trouvons a fêté ses cinquante ans il y a deux ans. Sa conception s'avère totalement contraire aux principes de développement durable. Nous nous fixons désormais des indicateurs qui nous permettent d'aborder des phénomènes particulièrement complexes. Ainsi le Grenelle de l'Environnement évoquait, pour les bâtiments publics, des objectifs de consommation énergétique. Quelle est l'efficacité énergétique du Palais Omnisports de Marseille ?

Marc SERRE

Sa consommation annuelle a été estimée à 8 000 mégawattheures.

Une intervenante

Avez-vous réfléchi aux problématiques d'accès du site, en transports en commun notamment ?

Marc SERRE

Le Palais Omnisports est facilement accessible par autoroute. Nous bénéficions en outre de deux lignes de bus. Je reconnais que les stations de métro s'avèrent hélas un peu éloignées puisqu'à 15 minutes du Palais. Pour l'instant les véhicules peuvent stationner sur le terrain du futur pôle de loisirs et de commerce. Ensuite il ne restera plus que le petit parking de 151 places situé à 150 mètres du palais, ce qui sera insuffisant. Nous pourrions alors bénéficier du parking souterrain du pôle.

Un intervenant

En termes de développement durable, mieux vaut permettre l'accès aux équipements par les transports collectifs.

Samuel GAUTHIER

L'infrastructure présentée offre une certaine mixité en matière de pratiques. Mais comment cohabitent à l'intérieur d'un tel équipement la pratique publique, la pratique associative et la pratique professionnelle ?

Marc SERRE

Ce bâtiment a été donné par la ville de Marseille en délégation de service public à l'UCPA. Il offre des espaces de pratiques différenciées : la patinoire ludique demeure ouverte au public 365 jours par an ; la patinoire olympique directement reliée à la première par un couloir de glace est également ouverte tous les jours de la semaine au grand public ; le skatepark est lui aussi ouvert de manière très large. Nous accueillons des clubs sur certains horaires au sein de chaque espace. La pratique de haut niveau peut aussi trouver sa place lors de l'organisation de compétitions.

S'agissant plus précisément du skatepark, d'aucuns considèrent qu'il attire un public rebelle, en marge. Je peux témoigner devant vous qu'il s'agit d'un public éminemment sympathique composé de personnes très respectueuses et très respectables qui se côtoient sans animosité. Nous n'avons jamais connu de bagarres au sein du skatepark alors que certaines sont survenues sur la glace. Après de nombreuses réunions de concertation nous sommes parvenus à faire accepter à la fois le paiement de l'entrée et le port du casque. Ce fut un grand plaisir pour moi d'accueillir ces jeunes à l'intérieur d'un tel équipement sportif et de découvrir toutes leurs qualités.

Anne-Sophie DUMORTIER, Observatoire régional des métiers

Avez-vous engagé des réflexions autour de l'emploi afin d'offrir un emploi durable à tous les salariés concernés directement ou indirectement par cet équipement ? Lorsque vous faites appel à l'UCPA par le biais d'une délégation de service public, veillez-vous à la qualité de sa démarche en matière d'emploi ?

Marc SERRE

Le Code des Marchés publics permet, dans certaines situations, d'imposer la mise en œuvre de clauses sociales en matière d'emploi de proximité notamment. Cet outil à la disposition des collectivités nous oriente vers une logique d'emplois pérennes. Pour autant, la pérennité des emplois constitue à l'heure actuelle une vraie problématique. La fonction publique demeure l'une des rares structures offrant des emplois à vie, les autres emplois étant soumis aux aléas du marché.

Gérard ROUGIER

En matière de développement durable il faut aussi se demander si l'équipement construit répond aux besoins du plus grand nombre. En ce sens les bâtiments modulaires peuvent favoriser la mixité des activités tout en ayant un impact le plus réduit possible sur l'environnement. Dans le cas du Palais Omnisports de Marseille des accords ont-ils été signés, en amont du projet, avec par exemple la Fédération, autour de la future utilisation de cet équipement ? Avez-vous réfléchi à la modularité du bâtiment afin de lui permettre de s'inscrire dans le long terme ? Sera-t-il réhabilitable dans quelques années au regard des nouvelles normes ? Grâce au développement durable le fait de durer dans le temps devient désormais rentable.

Nous devons par ailleurs vous présenter ce jour quelques aménagements dans les sports de nature et parcours acrobatiques en hauteur. Des cheminements doivent notamment être installés afin d'amener le public sur les sites sans dégrader la biodiversité. Autour des arbres, nous positionnons des végétaux pour lutter contre les effets du piétinement. De la même façon notre projet de golf répond à une étude orientée sur la problématique suivante : notre territoire manque de golfs à utilisation rapide et de centres d'entraînement pour répondre aux besoins de la fédération. Celle-ci a donc été, dès l'origine, impliquée dans le projet.

Ainsi, si mon propos ne consiste pas à contester à Marseille sa tradition de patinage je ne vous ai pas entendu dire que le projet de Palais Omnisports avait été étudié, en amont, pour répondre aux besoins d'une population.

Marc SERRE

Cet équipement répond effectivement à une demande du mouvement sportif et est issu d'une large concertation avec les fédérations concernées et l'association Sports de glace. Je constate pour ma part que l'expression « développement durable » comprend également le terme « développement » : si l'on ne se développe pas, on ne peut se poser la question de la durabilité.

Ce bâtiment en béton et acier s'avère entièrement recyclable. Le skatepark dont la charpente est en bois est quant à lui adaptable et réaménageable sans difficulté au fil des pratiques. Certes il n'a pas atteint à ce jour la renommée du bowl du Prado en bordure de plage. Je suis néanmoins persuadé que tel sera rapidement le cas. Le championnat de France de skateboard se déroule sur plusieurs lieux simultanément, chacun ne pouvant recevoir que l'une des trois manches. Or à Marseille nous avons vocation à accueillir ces trois manches, ce dont nous sommes fiers.

Christian FONTUGNE

Je souhaite évoquer devant vous l'unité Touristique et Sportive de pleine nature, installée sur deux communes de Lozère, Prévencière et Pied-de-Born. Le projet a débuté en 1989 pour aboutir en l'an 2000 à la réalisation concrète de cette unité de pleine nature. En 1989 nul n'évoquait le développement durable. Au niveau local la demande en faveur de sites d'escalade et de canyoning était forte afin de compléter les activités estivales du lac de Villefort. La commune de Pied-de-Born souhaitait quant à elle développer la randonnée pédestre.

Nous avons donc travaillé en concertation avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Une première étude a, en 1990, porté sur les opportunités d'escalade au sein des gorges de Chassezac. A cette occasion nous avons pris conscience de la spécificité de ces gorges, milieu fermé, sans accès, jusqu'alors réservé à la chasse et à la pêche. Notre équipement devait donc éviter tout conflit d'usage.

Afin de donner à notre projet une dimension territoriale, nous l'avons intitulé « Unité Touristique de pleine nature ». Nous avons ciblé trois publics et tout d'abord les sportifs : l'escalade, le canyoning et les randonnées constituent les trois activités porteuses des gorges. Notre seconde cible rassemblait les « contemplatifs » : naturalistes, ornithologues, etc. Enfin le public traditionnel était notre troisième cible : pêcheurs, chasseurs, etc. En complément, parce que les gorges sont accessibles par le haut, nous avons décidé de nous adresser également à ce que nous appelons les spectateurs, les voyeurs, d'où des aménagements spécifiques à leur intention.

Les aménagements mis en place peuvent être qualifiés de « doux ». Il s'agit de belvédères, rambardes et sentiers d'accès, le tout pour un budget de fonctionnement de 1 000 euros par an. Parce nous sommes en périphérie du Parc des Cévennes, nous avons réfléchi avec la DIREN à la préservation de la faune, et notamment des faucons.

En conclusion, je considère que nous avons fait du développement durable sans le savoir. En effet nous n'avons progressé que lentement et avons respecté les protocoles. Désormais le site propose 3 500 mètres d'escalade, 30 km de sentiers, un canyon, un belvédère, etc. La commune de Villefort s'est dotée d'un Centre d'informations Escalade et Randonnée géré par un prestataire local de tourisme sportif, par délégation de service public.

La pleine nature étant par définition gratuite nous ne pouvons dresser le bilan économique du projet. Nous n'avons pas évalué ses retombées directes. La base de plein air Grande Nature emploie néanmoins plus de 20 personnes. Ce projet a en outre permis la réappropriation du milieu par les locaux et des sorties scolaires sont organisées dans les gorges. Afin de préserver l'environnement, nous avons réussi à bloquer tous les aménagements sauvages de sites d'escalade. Enfin la réversibilité de l'aménagement est assurée : nous pouvons aisément en faire une réserve naturelle. Les contestations ont été peu nombreuses grâce à la large concertation engagée en amont du projet.

Un intervenant

Rien ne protège nos sites sportifs de pleine nature des agressions extérieures de la part de touristes ou associations qui les utilisent ponctuellement sans respecter les règlementations.

Christian FONTUGNE

A l'évidence ce projet n'a pas de retombées économiques directes ; pourtant son entretien est financé par les impôts locaux. Nous ne pouvons empêcher les touristes de se rendre sur les sites mais nous ne pouvons leur faire payer que le parking.

Pierre MARINÉ

Il nous faut nous interroger sur la pleine nature en tant qu'espace de liberté, en tant qu'espace gratuit. Désormais se mettent en place, avec difficulté d'ailleurs dans certains départements, les fameuses Commissions Départementales des Equipements, des Sites et des Itinéraires dont l'objectif est de promouvoir le développement durable.

Jacques SIBILLE

Ne pourrait-on pas profiter de l'essor du développement durable pour contraindre les fédérations à prendre en compte les nuisances générées par le regroupement de foules considérables et les retombées négatives pour les petits villages qui les accueillent ? Je pense notamment au nettoyage des déchets des spectateurs du Tour de France.

Vincent JACQUET

De vos interventions, je retire les préconisations suivantes :

- il faut s'interroger sur le sens politique et territorial d'une construction, en concertation avec les différents acteurs (collectivités, Etat, mouvement sportif, voire même clubs professionnels).
- la complémentarité des activités, la pluridisciplinarité et la mixité des pratiques doivent être favorisées afin que cohabitent les différents champs d'activité que sont le secteur associatif, la pratique individuelle et le sport de haut niveau.

- l'équipement doit être positionné dans un lieu de convergence stratégique entre différents axes de communication, en favorisant les transports collectifs plutôt que les parkings de véhicules individuels.
- en matière de consommation des équipements des indicateurs de performance pertinents doivent être trouvés et suivis dans le temps.

Un intervenant

De tels tableaux de bord existent d'ores et déjà. Nous devons en outre afficher sur tous les bâtiments publics leurs niveaux de consommation énergétique.

Un intervenant

Dans les Schémas de Cohérence Territoriale, comme tel est déjà le cas pour les équipements commerciaux, ne pourrait-on pas introduire une obligation relative à des équipements sportifs structurants ? Dans le document initial d'élaboration des PLU chaque équipement public devrait être doté d'un plan de déplacement, comme nous le faisons pour les établissements scolaires.

Table ronde n°3 : **Gouvernance et responsabilité sociétale du sport**

Ont contribué à cette table ronde :

- *Ludovic MARTEL, Expert, Maître de conférence, Université de Corse, UMR Lisa ;*
- *Joël RAFFALLI, Modérateur, Chargé de mission DRJSCS Corse ;*
- *Guy-François FRISONI, Directeur de l'Office de l'environnement de Corse ;*
- *Michel MURACCIOLE, Conservatoire du Littoral de Corse ;*
- *Jean-Louis SANTONI, Directeur du Service de la Jeunesse et des Sports, Conseil général des Bouches-du-Rhône ;*
- *Philippe MAIGNE, Directeur du syndicat mixte départemental Grand site Sainte Victoire.*

La table ronde était présidée par Arnaud CARROLAGGI, Secrétaire Général du Comité Régional Olympique et Sportif de Corse.

Arnaud CARROLAGGI

Notre table ronde traitera de la gouvernance et de la responsabilité sociale du sport autour de trois témoignages.

Ludovic MARTEL

Le sport et les activités physiques en général prennent une place de plus en plus importante dans la vie des Français, ce qui a comme conséquence une massification et une diversification des pratiques. Nous constatons également un allongement des cycles de vie sportive, une diversification des modalités de pratique (du club aux auto-organisés), des usages du sport et des lieux de pratiques. Apparaissent également de nouveaux acteurs.

Depuis les années 90, le développement durable a pris place au cœur des préoccupations des Français. En 2009 un compte-rendu de l'Institut LH2 pour le compte du Comité 21 révèle que *« plus que jamais les Français voient dans le développement durable un modèle porteur de promesses, mais ont besoin d'exemplarité et de pédagogie pour traduire leurs désirs d'y croire et leur volonté d'en faire. »*

Nous pouvons donc faire l'hypothèse que le sport a un rôle à jouer en matière de développement durable et ce dans trois dimensions :

- **environnementale** : le sport en tant que facteur d'éducation à l'environnement ;
- **sociale** : l'accessibilité des pratiques à tous ;
- **économique** : le sport en tant que source d'emplois potentiels.

Pour un sport durable, l'enjeu consiste donc à trouver un juste équilibre entre ces trois dimensions au lieu de régler des conflits nés de leur confrontation. D'un point de vue historique, nous pouvons identifier trois acteurs majeurs : le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités locales et territoriales. Du club lieu unique de pratiques, nous sommes passés à des lieux de pratiques fort divers. L'Etat revêt de plus en plus un rôle d'animateur et de régulateur. Il se retrouve pris entre des démarches engagées au niveau mondial et européen et les actions menées par les collectivités locales. Celle-ci ont d'ailleurs elles aussi évolué : de nouveaux échelons s'ajoutent les uns aux autres, d'où la nécessité d'une réorganisation de ces collectivités.

Toutes ces évolutions nécessitent de passer de la cogestion du sport entre les acteurs historiques à une gouvernance incluant de nouveaux acteurs. La gouvernance, notion de sciences politiques, correspond au mode contemporain de renouvellement de la démocratie participative. Elle a pour objectif d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune. Dans le champ du sport elle passe par une redéfinition du rôle des acteurs historiques, la prise en compte de nouveaux acteurs et par l'émergence de nouvelles façons de gérer et de décider.

I. La participation des acteurs

Philippe MAIGNE

Il existe une quarantaine de grands sites en France, soit des paysages bénéficiant d'une très forte notoriété comme les dunes du Pilat, les gorges du Verdon, les îles sanguinaires, etc. Ces espaces sont gérés de manière transversale par des organismes spécifiques, dans le cadre de la réglementation des sites classés. Le grand site Sainte-Victoire rassemble quant à lui tout l'espace situé à l'est d'Aix-en-Provence jusqu'au département du Var. Sur ce périmètre seule la montagne Sainte-Victoire est classée et répond aux réglementations Natura 2000. Or actuellement Natura 2000 vit une nouvelle étape au travers des évaluations d'incidence pour un certain nombre de manifestations, notamment sportives. Cette montagne s'avère en outre très convoitée : sa fréquentation a cru de 40 % en quinze ans ; 75 % de ses visiteurs sont issus des Bouches-du-Rhône.

Le grand site Sainte-Victoire est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités locales. Ce syndicat mixte a été créé suite au grand incendie de 1989 au cours duquel près de 6 000 hectares ont brûlé. Ce désastre écologique a donné lieu à une très forte mobilisation, y compris du monde associatif et plus particulièrement des associations de randonnée. Avec les acteurs locaux un dispositif s'est mis en place qui, vingt ans après, a abouti au grand site que nous gérons désormais. Le syndicat mixte s'est donc mis en place sur un territoire déjà organisé : les sentiers étaient par exemple d'ores et déjà balisés par les fédérations de la randonnée pédestre. Afin d'éviter tout conflit entre les acteurs, des comités se sont créés et ont travaillé à la répartition des tâches. Chaque acteur a dû trouver sa place dans les politiques décidées en commun. Le syndicat mixte ne devait pas donner l'impression de prendre la place des acteurs historiques. Les associations de parapentistes qui prennent par exemple en charge les nombreuses réglementations environnementales en matière de préservation des espèces souhaitent désormais installer une balise au sommet de la montagne Sainte-Victoire ; or ce projet demeure encore à ce jour en discussion. Ainsi malgré toutes les chartes communes élaborées nous sommes toujours susceptibles de nous retrouver face à des difficultés pouvant entraîner des décisions qui ne seront pas partagées.

Les chartes nous permettent néanmoins de co-construire nos engagements comme tel a été le cas avec la Charte Escalade signée par treize acteurs publics et privés. Cette Charte permet le zonage

des équipements de l'escalade. Nous avons engagé cette démarche en collaboration avec le monde de l'escalade. Mais quelque temps après, sur Internet, est née une polémique que seuls les acteurs professionnels et associatifs de l'escalade ont réussi à calmer en incitant les détracteurs à contribuer à l'élaboration de cette Charte. Il faut donc impérativement co-construire ce type de démarche avec les associations.

Notre Charte des manifestations sportives réunit quant à elle 34 signataires dont 16 associations. Elle a nécessité deux années de travail et a été finalement signée en début d'année 2010. Or depuis nous rencontrons moult difficultés pour en appliquer les principes. Elle institue en effet un quota de 350 participants qui, six mois après, ne répond finalement pas au besoin de certains organisateurs. De plus les manifestations doivent se dérouler sur les pistes et sentiers balisés, or les organisateurs de raids notamment souhaiteraient pouvoir s'en éloigner.

Au final, alors que nous avons mis en place un processus de concertation nous permettant d'anticiper les problématiques liées aux réglementations Natura 2000, désormais, parce qu'ils ont le sentiment de principes trop restrictifs, les organisateurs de manifestation nous demandent d'en revenir à cette réglementation.

Arnaud CARROLAGGI

En termes de gouvernance, quel est le rôle de chacun (Etat, collectivités, mouvement sportif) ? Qui représente qui ? Comment est traitée la problématique des auto-organisés ? Des objectifs communs ont-ils été élaborés par consensus ? Le projet répond-t-il à l'intérêt général ? Peut-on imaginer des modèles d'organisation transférables d'un projet à l'autre ?

Un intervenant

La concertation permettant d'aboutir à l'élaboration de chartes, certes préférable, comporte tout de même un écueil : elle n'inclut pas les pratiquants non fédérés. Ainsi en Corse, les touristes représentent un nombre considérable d'individus que l'on ne peut rencontrer mais qui réagissent très vivement sur Internet dès lors qu'une décision est prise à propos d'un site.

Un intervenant

Les organisateurs de manifestation se plaignent en effet souvent des réglementations que nous leur imposons alors qu'à côté des pratiques individuelles se déroulent sans aucune prise en compte de l'environnement. Il nous faut pourtant adopter des démarches globales tout en sachant que nous ne pourrions tout faire à la fois. Si les fédérations ne montrent pas l'exemple comment espérer une prise de conscience des pratiquants individuels ?

Un intervenant

Je m'interroge sur les limites du système de gouvernance que vous essayez de mettre en place. A un moment donné ne faudra-t-il pas, de toute façon, trancher et fixer des bornes de fréquentation afin de permettre une décroissance de la fréquentation touristique et sportive ?

Philippe MAIGNE

La Charte annonce effectivement 35 manifestations annuelles (contre 20-25 actuellement) afin d'anticiper d'éventuels développements non maîtrisables. Le développement durable ne peut être une démarche gagnante pour tous à chaque fois. Ainsi la Charte permet aux organisateurs de raids d'organiser un événement par saison et par versant. Ils sont donc assurés de pouvoir poursuivre leurs activités. Les problématiques économiques doivent être regardées de manière globale afin que tous les acteurs s'y retrouvent.

Enfin il est évident qu'une trop large fréquentation finit par tuer l'espace et la pratique. Les pratiquants nous le disent d'ailleurs eux-mêmes : les parapentistes ne veulent pas pratiquer sur des pistes trop chargées comme celles du Puy-de-Dôme par exemple.

Brigitte DUBOEUF, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

Il faut se pencher sur la gestion du territoire et la co-construction de règles volontaires, sachant que souvent des cadres règlementaires préexistent. Puis il convient de travailler à la mise en œuvre de ces règles et à leur contrôle, ce qui impose de faire appel à plusieurs types d'acteurs. La gouvernance se situe aussi bien au niveau des lieux de concertation que des partenariats. Au sein de cette gouvernance, toutefois, tous les acteurs ne jouent pas le même rôle. J'insiste donc sur la nécessité de conclure des partenariats de types différents, selon les types d'acteurs.

En général, les règles élaborées en concertation sont mieux appliquées. Puis il faut construire des partenariats avec les acteurs institutionnels en charge de l'application de ces règles.

II. L'organisation du pilotage et la transversalité de l'approche**Michel MURACCIOLE**

L'Agriate se situe au nord-ouest de la Corse. Dans ce secteur, le Conservatoire du Littoral a acheté quelque 5 500 hectares adossés à 5 000 hectares de terrains communaux. 35 km de côtes sauvages ont ainsi été préservés. Ce paysage de rêve bénéficie d'une fréquentation essentiellement estivale. Alors que les problèmes d'incendies pastoraux, de campings sauvages et de stationnement avaient été progressivement résorbés par le gestionnaire précédent est survenue l'explosion des activités de pleine nature (randonnées équestres, ballades en 4x4, en quad, en âne), chacun considérant ce site comme un espace de liberté. Des conflits d'usage sont alors apparus, par exemple sur le sentier du littoral.

En 2006, la situation était devenue extrêmement conflictuelle et à l'occasion d'un appel à projets de la Fondation TransFrance, nous avons engagé un projet de concertation. Nous avons fait appel à de nombreux consultants thématiques ainsi qu'à une animatrice. Les élus y ont également participé. Cette concertation a débouché en 2008 sur un projet de territoire *in fine* arbitré par le Conservatoire du Littoral qui, en partenariat avec les communes, avait repris la gestion du site. Ce projet de territoire s'est accompagné, en 2009, d'un plan d'aménagement mentionnant la nature des aménagements à réaliser.

Enfin nous avons mis en place une Charte des bons usages de l'Agriate, à partir d'une initiative des usagers eux-mêmes. Cette charte est établie pour une durée de trois ans (2010-2012) et a été signée par une trentaine de partenaires. Elle comporte des engagements de bonne conduite assez classiques, mais aussi un engagement de veille de la part des usagers et un engagement de respect des agents chargés de la gestion du site.

La mise en œuvre de notre plan d'aménagement nécessitera certainement cinq à dix ans compte tenu du coût des projets mis en œuvre, mais aussi de la longueur des procédures administratives. Entre temps, notre charte nous permet de garder le contact avec les usagers, les associations, etc. Parce qu'elle a été élaborée dans le cadre d'une construction participative elle impose aux collectivités et au département gestionnaire d'accepter de partager la gouvernance du site. Les élus se sont d'ailleurs, à un moment donné, sentis dépossédés et ont créé un Comité de pilotage qui leur est spécifique.

Cette démarche récente n'a pas encore été confrontée à la problématique des usagers auto-organisés. Parce que nous avons contracté avec les acteurs organisés, nous espérons pouvoir mieux résister à leur pression. De même le site n'étant pas classé Natura 2000, il ne fait pour l'instant pas l'objet d'une réglementation trop forte, ce qui nous simplifie la tâche. Enfin sa fréquentation certes importante n'est pas comparable à celle de Bonifacio par exemple.

Un intervenant

Cette démarche s'appuie sur le savoir-faire du Conservatoire du Littoral Corse et il me semble important de noter qu'elle porte sur un territoire maîtrisé par son propriétaire d'un point de vue foncier, sur lequel un acteur institutionnel s'est investi, à savoir le Conseil général. Sans remettre en cause la méthodologie appliquée, il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette maîtrise foncière et du poids institutionnel du gestionnaire. La concertation ne pourra être aussi efficace sur des terrains dont la propriété et le statut réglementaire s'avèrent plus flous.

Michel MURACCIOLE

La maîtrise foncière représente certes une force mais elle n'est pas suffisante. Il faut avoir l'humilité d'accepter de partager la gouvernance. A l'origine, je pensais détenir la solution au titre de mon expérience de technicien éclairé. J'ai vite compris que pour éviter l'échec, la construction de cette solution devait être partagée.

Un intervenant

Sans remettre en cause l'intérêt de la concertation je souhaite insister sur l'importance de l'assise institutionnelle foncière ou réglementaire pour permettre ce genre de démarche.

Un intervenant

Ce débat porte sur la préservation de la nature ordinaire. Or les activités sportives se déroulent partout et non uniquement au sein des espaces naturels préservés. Votre démarche peut-elle servir d'exemple pour d'autres territoires ?

Un intervenant

Les Commissions départementales Espaces, Sites, Itinéraires représentent un outil fort utile pour développer ce type de démarche. Qu'en est-il de la CDESI en Corse ?

Un intervenant

Se pose selon moi le problème de la pratique sportive en toute liberté sur des sites où cette liberté provoque des nuisances. La pratique sportive de pleine nature ne pourrait-elle pas servir la cause du développement durable qui, pour l'instant, lui sert à l'inverse plutôt de prétexte ?

Marie AUTHIER, Languedoc-Roussillon

Au sein de la Fédération française de basket, nous nous interrogerons sur notre responsabilité sociétale dès lors que nous demandons à nos pratiquants de se déplacer, chaque dimanche, sur des milliers de kilomètres pour participer aux tournois.

Un intervenant

Dans le Var, le mouvement sportif rencontre des difficultés à concilier les pratiques libres et les pratiques règlementées. Nous attendons beaucoup de la CDESI, espace de concertation rassemblant de nombreux acteurs, mais hélas pas les pratiquants libres. S'il s'agit d'encadrer la pratique règlementée tout en laissant totalement de côté la pratique libre les contraintes continueront toujours à peser sur les mêmes acteurs.

Par ailleurs la gouvernance doit également porter sur la gestion des flux. Si nous ne sommes pas du tout opposés aux sports motorisés nous constatons toutefois que leur interdiction dans le département des Alpes-Maritimes crée une affluence supplémentaire dans le département du Var. Les gestionnaires sont alors contraints de réguler la fréquentation de certaines pratiques. Or dès lors qu'un arceau est installé nous interdisons l'accès aux véhicules motorisés, mais également aux chevaux. A un moment donné il nous faudra donc réfléchir à la notion de territorialité afin de savoir enfin qui gouverne quoi.

Un intervenant

Comme la société a progressivement moralisé son rapport à la cigarette elle doit désormais s'éduquer au développement durable, à l'harmonie entre la modernité et l'environnement. Par l'éducation et l'exemplarité le monde sportif pourra convaincre que le développement durable est une cause et non un prétexte.

III. Les processus d'évaluation

Jean-Louis SANTONI

Nous sommes tous intelligents et avons tous des compétences : tel est l'un des principes sur lequel a reposé l'action du Conseil général des Bouches-du-Rhône en direction des clubs sportifs. Nous savons en outre qu'un Conseil général n'invente rien, contrairement à la vie associative, d'où nos interrogations sur le rôle d'une collectivité. Dans le même temps, nous nous trouvons face à un enjeu sociétal : quel monde allons-nous laisser à nos enfants ?

La Direction Jeunesse et Sports du Conseil général compte 105 agents, distribue 20 millions d'euros de subventions au monde sportif et constitue un outil de management interne. Nous nous sommes fixés les objectifs suivants : écouter, associer, convaincre et développer des actions de partenariat. Puis nous avons confié à un cabinet d'étude la réalisation d'un diagnostic sur les actions écologiques, sociales et économiques du monde sportif sur notre territoire. En parallèle nous avons organisé une dizaine de réunions qui nous ont permis de rencontrer 600 associations. Notre stratégie reposait en effet sur l'appropriation de notre démarche par les acteurs concernés. Nous avons opté pour la pédagogie de long terme. Un Comité de pilotage s'est ensuite réuni et a travaillé avec les grands organisateurs de manifestations sur le territoire. Bien entendu aucun d'entre eux ne nous avait attendu pour agir en matière de développement durable : nous nous sommes donc appuyés sur eux pour communiquer en direction de l'ensemble des acteurs sportifs du département. Enfin l'an dernier, à l'occasion d'un colloque, nous avons réuni 1 300 dirigeants sportifs du département. Puis a démarré une vaste opération de sensibilisation au travers de l'envoi de 6 000 questionnaires. Nous avons reçu 900 réponses et désormais nous suivons de près une centaine d'associations. Nous avons également élaboré des formations à leur intention et construit une plate-forme informatique visant à mettre en réseau la vie associative. Avec certaines associations pilotes nous avons même rédigé un Guide d'outils ainsi qu'une Charte.

Notre objectif est maintenant de travailler avec ces associations afin de les accompagner dans leurs actions. Beaucoup ont commencé à travailler sur le tri de leurs déchets, tandis que d'autres approfondissent la problématique du transport : en accord avec elles, nous ajoutons des clauses spécifiques aux contrats de prestation qu'elles signent avec les compagnies de transport.

En parallèle, nous avons, en interne, développé les formations à destination de nos agents, des séminaires, la récupération des piles, l'utilisation de papier recyclé, etc. Nos manifestations sportives, organisées d'ailleurs en partenariat avec la Direction départementale de l'Environnement établissent leur propre bilan carbone. Ainsi, tout en accompagnant en externe les actions des associations, nous avons œuvré en interne. En effet si les agents du Conseil général n'ont pas leurs propres convictions dans ce domaine, comment parviendront-ils à travailler avec le monde associatif ? Il faut agir sur l'ensemble des niveaux.

L'évaluation doit quant à elle être dès le départ intégrée au processus. Elle nous oblige à clarifier nos objectifs et, parfois, à les rendre moins ambitieux. En outre l'évaluation de l'institution ne peut être identique à celle de l'association. Le Conseil général finance par exemple 500 manifestations et 2 000 clubs par an. Nous avons imaginé fixer des critères de subvention relatifs à l'action des clubs en matière de développement durable, mais en procédant ainsi dès le départ nous risquons de mettre les actions en péril. En effet peu de clubs seraient parvenus à répondre à nos critères. Mieux vaut donc mettre en œuvre une action progressive sur l'ensemble des domaines, en accompagnant

les clubs sur le chemin du progrès. La plupart des associations sportives rencontrant des difficultés financières, nous ne devons surtout pas les culpabiliser.

Un intervenant

Lorsque nous intervenons en amont de la demande d'aide financière peut-être pouvons-nous d'emblée intégrer, dans l'évaluation, la marge de progrès, ce qui revient à conditionner la subvention à une marge de progrès.

Certes nous construisons les règles en commun mais il faut ensuite passer de la règle volontaire à la réglementation. Trop souvent l'évaluation ne se situe pas au niveau des attendus de départ et l'on observe un décalage entre l'acceptation des règles et leur mise en œuvre. Il n'existe donc pas de solution unique.

Jean-Louis SANTONI

Nous devons traiter au cas par cas nos 3 000 dossiers annuels de subvention. Nous travaillons sur le chemin parcouru, ce qui peut aussi poser problème : l'association en avance sur les autres ne doit pas pour autant être pénalisée. Nous devons donc manier les incitations financières avec beaucoup de prudence. C'est pourquoi nous préférons pour l'instant en rester au partage, à la pédagogie et à l'échange.

Nous parvenons ainsi à mettre en place des actions en partenariat avec les associations sportives et à les évaluer. Notre rythme de croissance est-il cependant suffisant par rapport au rythme de dégradation de la planète ? Pour l'instant, je ne perçois pas de chemin plus rapide pour mon institution.

Un intervenant

Vis-à-vis du monde associatif, les règles tentent en permanence de rattraper l'existant. Il faut mettre en œuvre une inversion normative.

Un intervenant

Pouvez-vous préciser le volet pédagogique de votre action ?

Jean-Louis SANTONI

Nous avons organisé un appel d'offres auprès de sept formateurs. Nous avons retenu un *process* de formation par étapes : cette année ont été dispensées des sensibilisations au développement durable et l'an prochain nous mettrons en place des actions relatives à l'utilisation des outils.

Nous devons aider les clubs à fonctionner en réseau et à construire leurs projets éducatifs en clarifiant leurs objectifs et leur fonctionnement. Le développement durable constitue donc l'un des aspects de ces projets éducatifs.

Un intervenant

Depuis plusieurs années nous tentons d'introduire les principes du développement durable dans nos manifestations, ce qui entraîne des surcoûts importants. Les achats de matériels biodégradables, réutilisables, comme la consommation d'aliments biologiques impliquent de fortes augmentations de budgets. Les clubs et fédérations se retrouvent donc en difficulté malgré toute leur bonne volonté en la matière. La mutualisation pourrait représenter une solution, au travers par exemple du recours à des centrales d'achats.

Jean-Louis SANTONI

Au travers de notre plate-forme d'achats nous incitons effectivement les clubs à mutualiser leurs acquisitions. Cependant nous devons aussi nous demander s'il est toujours d'actualité de remettre à tous les participants un T-shirt en coton. Peut-être s'avère-t-il nécessaire de rompre avec certains mythes. Il n'existe pas de solution miracle et la mutualisation a également ses limites. Un jour, nous devons faire des choix.

Un intervenant

Nous n'avons pas du tout évoqué la place des professionnels en tant qu'acteurs économiques du monde sportif qui pourtant me semble poser des questions spécifiques.

Jean-Louis SANTONI

Il s'avère toujours plus facile de travailler avec une société dotée de salariés. Nous y trouvons en effet des interlocuteurs formés. A l'inverse, les associations n'ont pas de temps à consacrer à nos multiples comités de pilotage. Nous risquons de les étouffer. Dès lors que nous travaillons avec des professionnels les rapports s'avèrent très différents : nous leur donnons de l'argent et ils répondent à nos exigences.

Un intervenant

L'acteur professionnel tire ses revenus de son activité tandis que les bénévoles des associations s'engagent essentiellement au titre de leurs loisirs. Quelle est votre expérience en la matière ?

Philippe MAIGNE

Nos interlocuteurs sont de trois sortes : les non-fédérés, les associations et les professionnels. Il s'avère plus facile de travailler avec certaines catégories de professionnels car ils n'opposent pas la protection de l'environnement et l'économie. Ils savent que de la préservation de la ressource naturelle dépend le devenir de leur activité. En revanche les professionnels constituent autant d'individualités avec des préoccupations spécifiques, alors que les usagers d'une fédération parlent tous d'une même voix. Ainsi nous ne rencontrons aucune difficulté avec les loueurs de jet-ski alors que certains comportements individuels de pratiquants posent problème.

Alain GICHERE

Il me semble délicat de distinguer d'un côté les sociétés professionnelles et de l'autre les associations. Nous avons en effet tendance à oublier que la professionnalisation des associations passe par le recours à des professionnels et l'élévation des compétences de leurs dirigeants. Ainsi les dirigeants d'association disposant de compétences professionnelles sont susceptibles d'avoir une démarche globale identique à celle des professionnels. Tout est affaire de gouvernance et d'élévation des compétences des dirigeants bénévoles. De nombreuses fédérations ont déjà entrepris cette élévation de compétences en leur sein. Le degré d'exigence ne peut donc être le même selon l'association avec laquelle nous discutons.

Un intervenant

Dans le Var nous débattons régulièrement avec nos collègues du tourisme qui ont tendance à considérer les acteurs professionnels du sport nature différemment des acteurs associatifs du sport nature. Trop souvent l'acteur professionnel est assimilé à une personne qui rapporte de l'argent au département et paie des impôts, tandis que de son côté le tissu associatif coûterait de l'argent au lieu d'en rapporter.

Les associations se plaignent de ne pouvoir répondre à toutes les sollicitations ; leurs représentants sont en effet convoqués à de nombreuses réunions qui se déroulent en pleine journée. Ces bénévoles qui parfois sont encore en activité ne peuvent s'y rendre. Chez Sport-Nature, nous avons créé un groupement d'employeurs afin de mutualiser l'emploi d'un expert qui nous représente lors des Comités de pilotage.

Pierre APPLINCOURT, Président de l'Union Régionale Vie et Nature (URVN PACA représentant France Nature Environnement)

Notre Fédération regroupe environ 200 associations de protection de la nature. Dans notre région, les sports ont un impact assez fort sur la nature et l'environnement. Il faut donc faire avancer les logiques de développement durable. Or nous n'intervenons souvent qu'en aval, y compris au travers d'un certain nombre de procédures juridiques. Compte tenu de cette situation spécifique à notre région, il me semble donc nécessaire de créer des structures nous permettant d'avancer vers une gouvernance à cinq entre les collectivités, les acteurs économiques, les associations sportives, les associations de protection de la nature et les organisations professionnelles. Ce lieu de travail en commun nous permettrait de dépasser la seule approche par activité ou par zone protégée. Il s'avère en effet nécessaire de se saisir des problématiques de manière plus globale et à l'échelle d'un certain nombre de territoires.

Dans le domaine de la protection de la nature les conceptions ont beaucoup évolué : nous sommes passés d'une logique de protection de l'habitat à une logique de trames vertes et bleues, beaucoup plus intégratrice de phénomènes qui nécessitent une vision sur les espaces. Ainsi, sur un même territoire, nous pouvons nous retrouver avec une multiplicité d'activités sportives de différentes natures que trop rarement nous traitons de manière globale, surtout en dehors des espaces ou zones protégés.

Il nous faut donc développer les visions intégrées au niveau départemental ou régional. En outre la pratique sportive doit être accompagnée vers une conception du pratiquant en tant que participant à une activité située dans un espace naturel. En effet, trop souvent les pratiques sportives deviennent exclusivement commerciales et transforment le pratiquant en consommateur.

Jean-Louis SANTONI

Pour ma part je regarde le fait social comme il est. Nous ne parviendrons pas à transformer les consommateurs en citoyens. Mieux vaut développer une démarche de conviction tout en prenant en compte l'existant, à savoir les difficultés des bénévoles, des parents, ainsi que les envies des uns et des autres. Or certains viennent pour consommer. Si nous ne prenons pas en compte la réalité nos démarches échoueront forcément.

Joël RAFFALLI

Le modèle de gouvernance communément admis est celui de la concertation entre les différents acteurs. Il s'avère toutefois plus facile à la mettre en œuvre dès lors que le territoire s'avère bien délimité. De ces expériences de gestion concertée du territoire nous retenons que très souvent certains facteurs nous échappent.

J'ai pour ma part noté les pistes de travail suivantes : le développement d'outils tels que les comités départementaux ; le rôle des fédérations, leur formation, leur professionnalisation, leur implication et leur motivation à l'égard du développement durable ; l'accompagnement progressif des associations par les collectivités vers les bonnes pratiques.

Table ronde n°4 : **Sensibilisation, éducation, formation : sports de nature,** **territoire et développement durable**

Ont contribué à cette table ronde :

- . *Bernard DELETANG, , Rapporteur, Chargé de mission DRJSCS PACA ;*
- . *Claude FULCONIS, Président du comité départemental de montagne et d'escalade des Bouches-du-Rhône ;*
- *Nicolas GERARDIN, Parc national de Port Cros ;*
- *David GODEFROY, Formateur au CREPS PACA-site de Boulouris ;*
- *Philippe PORUNCINI, Parc naturel régional de Corse ;*
- *Antoine ORSINI, Université de Corse ;*
- *Paul-André ACQUAVIVA, Président du comité de montagne et d'escalade de Corse.*

La table ronde était présidée par Christian DESPLATS, Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Christian DESPLATS

Afin que cette table ronde soit productive, je vous invite à partager équitablement le temps entre exposés et débat.

Bernard DELETANG

Avant les interventions des experts et des témoins il me semble important de cerner le sujet à traiter : sensibilisation, éducation, formation ; sports de nature, territoires et développement durable.

Les sports de nature, souvent associés à des aspirations de santé, d'évasion et de découverte, ne cessent de prendre de l'importance au risque de devenir problématiques si leur développement n'est pas maîtrisé et régulé. Ainsi que l'a souligné Jean CHAPPELLET, Directeur régional, dans son allocution d'ouverture, ils revêtent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse une importance et une tonalité particulières en raison de la densité des espaces naturels protégés qui sont des territoires très prisés par les pratiquants de sports de nature, avec 4 (et bientôt 5) parcs nationaux (Cévennes, Ecrins, Mercantour, Port-Cros et bientôt Calanques), plus d'une dizaine de parcs naturels régionaux et des grands sites de réputation internationale.

C'est ce qui justifie et légitime l'intervention de l'Etat et de ses services déconcentrés, dans un registre de postures diversifiées mais complémentaires : impulsion et animation, contrôle et sécurité, expertise, cohérence et coordination, éducation et formation.

Les loisirs sportifs sont de véritables vecteurs de structuration du territoire, qui tissent des liens avec l'économie et le tourisme, l'environnement, et bien sûr le développement durable.

Dans le plan d'action initié par la Direction régionale PACA en 2008 trois priorités ont été fixées, dont celle visant à faire des sports de nature un vecteur de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. ce qui est en parfaite adéquation avec la stratégie nationale du ministère de la santé et des sports qui considère le rôle éducatif des sports de nature également comme un objectif prioritaire (C. du 5 mai 2010).

Les sports de nature représentent une palette très diversifiée dans les trois domaines terrestre, nautique et aérien, et même très contrastée entre les pratiquants d'activités « douces », très respectueuses de la nature, et les adeptes d'activités motorisées génératrices, souvent mais pas toujours, d'atteintes physiques au patrimoine naturel sans omettre les nuisances sonores. Leur rôle éducatif, qui passe par la sensibilisation des pratiquants, l'éducation des jeunes et la formation des encadrants, est souvent démontré mais il peut et doit être encore amplifié, c'est ce qui doit ressortir des interventions, débats et préconisations de notre table ronde.

Roger ESTEVE

Laissez-moi vous dresser un rapide tableau des relations écolo-sportives. Historiquement, des phases se sont succédées. La France de l'après-guerre représente le temps de l'indifférence. La France est rurale et les gens n'ont pas besoin de nature puisqu'ils vivent dans la nature. Les pratiquants de la nature sont essentiellement des pêcheurs et des chasseurs. Les sportifs de haut niveau ne fréquentent que deux espaces : la haute mer et la haute montagne.

Émerge avec les années 1980 le règne du béton, aussi bien dans les alpages qu'au bord des plages. Des associations de protection de l'environnement vont alors se battre pour protéger des sites remarquables : c'est à ce moment que des parcs et des réserves sont créés. Puis les sportifs arrivent dans ces lieux, sachant que ces espaces n'interdisent pas la fréquentation mais imposent la liberté de bien se conduire. Ce n'est qu'en 2000 qu'une loi officialise les sports de nature. Nous assistons alors à un choc culturel, car les associations n'étaient pas préparées à cette situation. Ces rapports tendus ont fait que les espaces naturels sont devenus des espaces d'expérimentation, de concertation et de dialogue. C'est donc de ces milieux, qui à l'origine n'étaient pas conçus pour faire rencontrer des pratiquants de la nature et des protecteurs de l'espace, que sont sorties les premières chartes de bonne conduite et de bonnes pratiques.

Aujourd'hui, nous sommes dans le temps de la concertation. Nombreux sont les exemples de réussite positive, où protection de la nature et pratiques sportives coexistent convenablement. Cependant, je suis pessimiste quant à l'avenir. En effet, chaque année en France, 60 000 hectares d'espace naturel ou semi-naturel disparaissent en France, ce qui représente en dix ans l'équivalent d'un département. Ce phénomène est de plus accentué par le mitage de l'espace, et par le fait que les populations ont tendance à se protéger de plus en plus et à clôturer leurs espaces. Un travail doit être mené en commun sur ces sujets.

Le problème de responsabilité en cas d'accident doit également être étudié car actuellement elle n'est pas clairement définie, ce qui pose de nombreux problèmes. Sur ce sujet, il importe de revenir à des concepts simples.

I. Sensibilisation au développement durable de la FFME auprès de ses pratiquants. Convention avec l'ONF dans le futur parc national des calanques

Claude FULCONIS

La Fédération française de la montagne et de l'escalade regroupe 78 000 licenciés et 1 100 clubs. Son fonctionnement se base sur trois grands principes : défendre les pratiques fédérales, concevoir la défense de l'environnement comme une nécessité au service des activités, engager la concertation avec toutes les parties concernées. Notre ambition est de développer les trois piliers du développement durable, en y ajoutant la notion de gouvernance. Des objectifs ont ainsi été définis sur la base de ces trois piliers.

Ainsi, que peut faire un licencié ? Il peut passer les passeports, dispositif qui lui permet de s'évaluer et d'apprendre les éco-gestes. Nous attendons de ces actions que nos licenciés soient exemplaires dans leur pratique et que cette pratique soit harmonieuse avec le milieu et avec les autres acteurs. Nous disposons de divers outils de formation et d'information, qu'il s'agisse du site internet fédéral, de la revue fédérale ou encore de la lettre électronique ou des fiches et des supports pédagogiques. Nous mettons également à disposition de tous un logiciel permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre. Notre principe directeur est que chacun doit prendre conscience que l'adhésion de tous est nécessaire pour une pratique à long terme.

Par ailleurs, la délégation ministérielle pour l'escalade implique la définition des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des sites. Le conventionnement des sites sportifs implique en outre le transfert de la responsabilité du propriétaire à la FFME, qui doit alors assurer la maintenance des équipements en place.

Quelques préalables sont nécessaires au conventionnement. Il s'agit tout d'abord de trouver le propriétaire des terrains puis de le rencontrer afin de définir ses objectifs et ses contraintes de gestion. Enfin, nous devons définir nos besoins et voir comment nos activités peuvent s'intégrer dans la gestion du site.

Pourquoi conventionner ? Pour l'ONF cela permet de définir les conditions d'aménagement et d'entretien des équipements, d'encadrer l'organisation des pratiques sportives en forêt, et de définir les responsabilités de chacun. Pour la FFME le conventionnement permet à tous les usagers de pratiquer leur loisir.

Les échanges avec l'ONF ont été initiés en 2003, mais ont été fluctuants jusqu'en 2006. Depuis est mené un travail sur un projet commun, travail qui a débouché le 31 janvier 2008 sur la signature de la convention, qui a été adoptée en grande partie en tant que convention nationale entre l'ONF et la FFME. Cette convention permet de respecter les contraintes et les objectifs des deux structures et d'assurer la prise de conscience des grimpeurs. Cette expérience mériterait d'être transposée.

Le site de la Candelle a par exemple fait l'objet d'une réhabilitation visant à protéger la flore. L'ONF souhaitait déséquiper totalement le site alors que les grimpeurs ne souhaitent pas modifier leurs habitudes. La décision a donc été de se rencontrer pour mener des discussions, de se rendre sur place et de trouver des solutions communes.

Plus généralement un protocole en plusieurs points a été institué. Une réunion est organisée entre la FFME et l'ONF, puis une visite sur le terrain est programmée. Suivent ensuite une réunion des acteurs de l'escalade, des travaux menés par les services de l'ONF et enfin une information des usagers.

II. Démarche pédagogique et actions sport et développement durable (activités subaquatiques et nautiques) au Parc national de Port Cros

Nicolas GERARDIN

En complément de ma présentation précédente je vais vous faire part de quelques réflexions et quelques certitudes.

Tout d'abord il convient de distinguer deux formes d'activité qui n'ont pas la même portée : les sports de nature et les sports en nature. Ces deux dimensions ne peuvent pas être abordées de la même manière.

Le second point est que la pratique sportive est la satisfaction d'une demande de plaisir. Ainsi au plaisir de la pratique sportive il est possible d'ajouter celui de la découverte de ce que le contexte naturel offre. Dans ce but, des documents adaptés peuvent être réalisés et remis aux pratiquants.

Ma troisième certitude est qu'il n'existe pas de sport sans règle. Ces règles doivent également s'appliquer dans la relation existant entre la pratique sportive et l'environnement. Une des valeurs centrales du sport est le respect : elle doit être étendue à l'ensemble du vivant.

Je vanterai également les vertus de la coproduction. Chaque activité sportive a une façon différente d'aborder le territoire et il convient de prendre en compte cette dimension. La pratique sportive ne peut pas être abordée de manière générale.

En cinquième point j'attirerai votre attention sur le déficit important qui existe dans la formation des formateurs sportifs. Ce constat est encore plus alarmant au niveau de la plongée.

Enfin, la mutualisation des moyens est essentielle. De nombreuses initiatives sont prises mais le fractionnement de l'information est souvent très préjudiciable. Les usagers risquent en effet de s'y perdre. Une réflexion pourrait être menée sur la création d'un centre de ressources. Un effort de coordination pourrait également être engagé pour que le matériel d'information soit efficace et accessible.

III. Présentation de deux formations du CREPS

David GODEFROY, formateur au CREPS PACA de Boulouris

Je vais vous présenter des formations spécifiques qui ont vu le jour en janvier 2010 sur le CREPS PACA, sachant que le projet mené concerne l'échelle complète de la formation aux métiers du sport de la région.

Comme cela a été dit disposer de 82 hectares entre terre et mer sur Boulouris implique de nombreux enjeux. Des engagements forts ont été pris en faveur de l'environnement, avec de nombreux partenaires tels que les Directions Sports et Formation du Secrétariat d'Etat aux sports, le pôle ressource national des sports de nature du ministère de la santé et des sports, la cellule régionale des sports de nature de la DRJSCS PACA mais aussi de nombreuses associations.

La première formation est une formation de technicien supérieur en gestion et développement maîtrisé des sports et loisirs de nature. La première action a consisté à mener une enquête pour dresser un constat de l'ensemble des métiers, de leur évolution et des besoins. Un besoin prioritaire est apparu sur le niveau 3, c'est-à-dire BTS, DUT, et un diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est apparu. 17 structures potentiellement employeurs ont été identifiées en PACA.

Un nouveau dispositif a donc été créé en 2010, qui propose à 8 stagiaires des objectifs, des activités, et des compétences professionnelles en lien avec le développement durable. La seconde session démarrera en 2011 sous l'intitulé de « coordonnateur de projet en gestion et développement maîtrisé des sports et loisirs de nature ».

La seconde formation est une formation continue intitulée Formation continue « concertation et médiation territoriale dans les sports de nature ». Elle a permis à 39 agents de travailler ensemble sur des dispositifs communs.

Au-delà de ces assises, il s'agit donc de mettre en place une véritable stratégie, incluant un axe de formation.

IV. Formation des professionnels AMM et projets de marque du PNCR

Philippe PORUNCINI

Les parcs régionaux sont au nombre de 46 en France, dont le parc de Corse, qui est l'un des plus anciens. Il recouvre 300 000 hectares, et emploie une centaine d'agents. Il s'agit d'un parc de la première génération, issu des décrets des années 1960.

Le parc régional est un gestionnaire de territoire, un aménageur, un protecteur du territoire, mais il le fait sans règlement spécial ou loi spéciale. Hormis le cadre général, il existe donc peu d'instruments de contrainte.

La création du GR20 constitue un exemple de création d'activité économique destinée à lutter contre la désertification de l'intérieur de la Corse. Ce parcours étant aujourd'hui victime de son

succès, il ne peut plus représenter un total espace de liberté, et le parc est obligé de s'interroger. Parmi les usagers de la nature qui fréquentent ce parc, certains sont accompagnés de professionnels. A un moment donné, ces professionnels de l'accompagnement en montagne Corse sont donc confrontés à la problématique du Parc.

Alors que le Parc avait créé des équipements, généré de l'activité économique, certains professionnels ont souhaité se différencier des autres intervenants, jugeant qu'ils pouvaient apporter une plus-value. Ils ont proposé une démarche commerciale et écologique, que le Parc a choisi de soutenir en attribuant la marque « Parc naturel régional ». Ce principe fonctionne à l'image d'un label, et offre la possibilité à certaines entreprises d'utiliser le nom et le logo du parc. Dans ce contexte, des modules de formation relatifs aux thématiques environnementales et au fonctionnement d'un parc régional sont dispensées, sur la base du volontariat. Suite à cette démarche de formation et de mise en cohérence du cahier des charges, nous avons attribué notre marque à certains produits de randonnée sur le territoire corse. Le client a ainsi la possibilité de choisir un produit qui offre certaines garanties quant à son contenu.

V. Formation des professionnels du canyon à la connaissance et à la protection de la biodiversité aquatique

Antoine ORSINI

Cette formation a été dispensée à des professionnels du canyoning, afin de les sensibiliser à la problématique de la biodiversité et des cours d'eau.

70 canyons sont recensés en Corse, dont 15 fréquentés régulièrement, et 4 très régulièrement. 30 professionnels locaux y travaillent, et 20 professionnels extérieurs. Cette activité exerçant une certaine pression sur le milieu aquatique, il semble important d'engager une prise de conscience des professionnels. Des organismes institutionnels ont été associés à ce projet, avec un encadrement scientifique.

Deux journées ont été organisées. Celle du 6 mai 2010 a permis aux scientifiques de découvrir les canyons, et de réaliser un échantillonnage d'invertébrés aquatiques. Puis le 7 mai, les professionnels ont étudié au microscope quelques espèces endémiques au cours de travaux pratiques organisés en laboratoire.

Est apparu la nécessité d'essayer de mettre en place des bonnes pratiques environnementales. Dans ce but, une étude écologique plus globale sera portée par la collectivité territoriale de Corse (un véritable portage politique étant indispensable), puis un diplôme universitaire sera mis en place.

Paul-André ACQUAVIVA

Il y a 20 ans, nous étions 4 ou 5 professionnels à œuvrer dans ces canyons ; aujourd'hui, l'été, plus de 40 personnes y travaillent. D'importants problèmes commencent à se poser dans les 4 canyons les plus fréquentés : outre le fait qu'il n'est plus possible d'y travailler correctement, l'impact sur l'environnement devient excessivement fort.

Nous avons donc demandé à la Direction régionale de la jeunesse et des sports de convoquer une réunion pour initier un travail sur ce sujet et de mener une étude sur l'impact des activités de pleine nature dans les torrents et sur le traitement des eaux usées par les communes. Il convient en effet de souligner que peu de stations d'épuration fonctionnent correctement dans l'île. Notre ambition était de déboucher sur la formation des professionnels, notamment des professionnels insulaires, afin de minimiser l'impact de la pratique et de préserver les espèces. En effet, les professionnels externes, qui ne sont là que pour la saison, se moquent des conséquences de leurs activités sur l'environnement. L'implication de la collectivité territoriale est indispensable, car elle est à même de légiférer en la matière et d'imposer aux professionnels de détenir le diplôme universitaire pour exercer.

Ainsi, un diplôme local permettrait de se prémunir de l'arrivée massive des personnes de l'extérieur.

VI. Débat avec la salle

Pierre APLINCOURT, Président URVN PACA

Union Régionale Vie et Nature est une ONG de protection de l'environnement, qui travaille sur le développement durable. Sur la région PACA, nous fédérons environ 200 associations, et dans le cadre de notre action, il est évident que nous sommes par moment en relation directe avec les pratiquants des sports. De plus, en intervenant sur la protection de la nature, nous préparons des terrains pour le développement des activités de nature.

Je voudrais insister sur le fait que nos actions sont trop souvent réalisées en aval, lorsque les activités sportives ne respectent pas les règlements. D'ailleurs, un certain nombre de procédures sont en cours sur la région PACA. Ceci étant, nous devons réussir à nous positionner le plus en amont possible, et c'est le message que je souhaite faire passer aujourd'hui. Nous constatons fréquemment que pour certaines pratiques sportives installées, nous rencontrons des difficultés pour faire avancer de simples logiques de compromis.

Par ailleurs, il existe une nécessité de gouvernance qui implique que les associations de protection de la nature soient présentes au bon niveau, et doivent intégrer le fait que les concepts évoluent. Par exemple, il importe désormais de prendre en compte la logique des trames vertes et bleues.

Enfin, s'il existe des espaces protégés, nous ne devons pas pour autant délaissé les autres espaces. C'est d'ailleurs sur ces territoires qu'il est le plus difficile d'avancer en termes de gestion et de protection de la nature. Les progrès à réaliser sont considérables, et des efforts devront être réalisés pour se rapprocher des actions menées sur le territoire.

Georges DELI, Secrétaire général du comité départemental olympique et sportif du Var

J'ai le regret de constater que sont présents sur l'estrade cinq gestionnaires de l'environnement, et un seul sportif. Cela prouve que le débat est largement orienté vers la protection de l'environnement, et peu de témoignages ont mentionné la question du retour économique. Par exemple, le GR 20 constitue un apport économique considérable pour la Corse, autant qu'un apport sociétal puisque les accompagnateurs sont en mesure de rester sur leur territoire.

Je tiens également à souligner que les sportifs ont des valeurs et respectent des règles. Il n'a jamais été question de liberté totale. Dans le cadre du mouvement sportif olympique, le code du sport prévoit que le comité national olympique puisse passer des conventions. Si des restrictions d'usage apparaissent alors qu'une convention est signée, les gestionnaires de l'environnement doivent proposer des solutions permettant de conserver la pratique du sport. .

Bernard DELÉTANG rappelle que le thème de la table ronde concerne la sensibilisation, l'éducation et la formation mais que la dimension économique est indissociable des sports de nature, tout comme celle de l'aménagement du territoire. Les sports de nature sont un moteur de l'activité touristique qui revêt une importance très significative dans nos trois régions, tant en zone de montagne qu'en zone côtière : c'est ainsi que dans les Alpes de Haute Provence les sports de loisir représentent la première activité économique du département, très dépendante des stations alpines. Il indique que cette dimension sera traitée dans l'atelier « mer et littoral » lors des 2èmes rencontres « sports de nature, territoires et développement durable », en avril 2011, qui seront couplées avec le Festival Sud Aventure qui regroupe de nombreux professionnels de tous horizons.

Frédéric FRAISSE, Chef de service jeunesse et sports, Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Je suis totalement d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus. En outre, j'estime que manquent également des données scientifiques qui permettraient de connaître l'impact sur l'environnement de chaque activité sportive.

S'agissant des procédures administratives nous avons établi dans les Alpes de Haute-Provence une cartographie qui indique les différentes couches de procédures. Il apparaît qu'il n'existe plus une zone qui ne soit pas concernée par plusieurs de ces procédures. Dans ces conditions, il est difficile de mener des actions pédagogiques avec le monde associatif.

Christian DESPLATS

Je peux vous apporter deux éléments de réponse. Tous les espaces protégés élaborent des plans de gestion et peut-être en effet serait-il bénéfique d'ouvrir un partenariat avec les différentes associations sportives. Peut-être également que les gestionnaires d'espaces naturels voient des couches de sportifs là où vous voyez des couches de procédures.

Bernard HAMEL, Président du Comité départemental 13 FFCAM

Quel a été l'accueil réservé au Parc naturel de Port Cros par les plaisanciers et les plongeurs lors de sa création ? Par ailleurs, avez-vous des contacts avec le milieu nautique marseillais qui refuse le projet de Parc national des calanques ?

Nicolas GERARDIN

Le Parc naturel de Port Cros a évidemment déclenché une vive opposition d'autant qu'à l'époque, avant la décentralisation, la création d'un parc était vécue par un élu local comme la privatisation d'une partie de son territoire. Le Parc n'a pu voir le jour que parce que des personnes éminentes se sont mobilisées. Les pêcheurs professionnels, qui étaient fortement structurés, se sont également

fortement opposés à ce projet. La plaisance en revanche était relativement modeste et non structurée. Depuis, les choses ont évolué.

Julien COILLARD, Président CR Provence Alpes Montagne et Escalade

Je constate que manquent dans ce débat les pratiquants des sports de pleine nature. On estime en effet à 800 000 les pratiquants de l'escalade, mais des millions d'autres pratiquants ne sont pas licenciés. Cette population n'est donc pas concernée et un des enjeux sera de réussir à l'impliquer.

Par ailleurs les acteurs du secteur marchand ne sont également pas présents. Que font par exemple les vendeurs d'articles de sport pour sensibiliser leurs clients ? Ces acteurs doivent se mobiliser.

Roger ESTEVE

Permettez-moi de revenir sur quelques points du débat. Je confirme l'existence d'un millefeuille de procédures. Dans cet ensemble d'appellations, celles qui amènent une forte réglementation sont les parcs nationaux et naturels, soit 0,2 % du territoire national. La protection de l'environnement n'asphyxie pas la pratique sportive, même s'il est vrai que ce sont souvent les plus beaux territoires qui sont concernés. Le Grenelle de l'environnement préconise d'augmenter la superficie de ces espaces à 2 %.

Les activités sportives se pratiquent dans les environnements protégés assez largement. Dans la révision du décret de réserve naturelle du parc de l'Ardèche il n'est pas prévu de mettre des quotas sur la pratique du canoë, qui est sans effet sur la rivière. Le problème est autour, sur l'accueil des pratiquants.

S'agissant de la problématique des pratiquants non fédérés il s'agit également d'une difficulté pour les gestionnaires d'espaces naturels. En effet toute contractualisation nécessite un organisme suffisamment représentatif.

Sur les grands principes, j'ai toujours regretté que les écologistes et les chasseurs ne soient pas arrivés à se mettre d'accord sur la protection de certaines zones naturelles. Si les écolos et les sportifs n'arrivent pas à se mettre d'accord tout le monde sera perdant. Ne nous trompons donc pas de cible.

Philippe PORUNCINI

Les territoires protégés produisent inmanquablement un effet économique. Même une réserve de pêche est bénéfique à la pêche effectuée aux alentours directs. Donc si l'opposition entre économie et environnement existe elle doit mesurée à d'autres échelles.

Nicolas GERARDIN

Je pense que la protection des espaces génère une augmentation de leur attraction. L'aspect économique est véritablement important et un travail est en cours dans les parcs nationaux de France pour étudier notamment la valeur économique des services rendus. Le nombre de plongées

au parc national de Port-Cros est passé en quelques années de moins de 20 000 à plus de 60 000/an. Il sera malgré tout nécessaire de maîtriser et réguler ce développement

Patrick FRANCOIS, Chargé de mission Cyclisme pour tous, Fédération française de cyclisme

Il ne faut pas amalgamer le sportif et le pratiquant. Un sportif est un individu responsable, ce qui n'est pas toujours le cas du pratiquant dont la pratique s'explique par le loisir ou la santé. D'ailleurs la question de la santé n'a pas été abordée dans le débat. Pourtant la Sécurité sociale réaliserait de substantielles économies si toute la population se mettait au sport.

Jean ESCALES, Vice-président FFESSM Corse

Je voudrais apporter mon témoignage sur l'effet bénéfique des réserves. J'effectue 500 plongées par an et je suis en mesure d'affirmer que grâce aux réserves, la biodiversité s'est accrue. En termes socioéconomiques, la Corse comptabilise 170 000 plongées par an, ce qui génère un chiffre d'affaires de 8,7 millions d'euros. Enfin, s'agissant de la formation, je tiens à préciser que celles des plongeurs intègrent d'ores et déjà des modules de défense et de connaissance de la biodiversité.

Thomas FOUREST, Coordonnateur Unité information et observation du territoire, ARPE PACA

Les sports de nature constituent le dernier lieu de contact de nos concitoyens avec la nature. Il est donc primordial de réussir à construire un programme de sensibilisation et de protection de la nature. Le monde sportif fait preuve d'un engouement croissant pour les sports de nature, ce qui nécessite un strict encadrement de ces pratiques. Un partenariat doit être engagé entre le monde sportif et les gestionnaires de l'environnement afin de construire des pratiques sportives cohérentes pour demain.

Patrice BEHAGUE, Directeur adjoint du CREPS PACA, responsable du site d'Antibes.

Nous dispensons des formations sur les activités nautiques et nous souhaitons développer dans chacune d'elles une découverte du littoral méditerranéen. Il nous appartient en effet de sensibiliser les formateurs à cet environnement spécifique. Ainsi, chaque fois qu'un professionnel amènera des pratiquants sur un site, il sera à même d'appréhender l'environnement de la meilleure façon qu'il soit. Le sport est devenu une activité économique et nous devons tenir compte de ce nouveau paramètre.

Du fait de la crise, nous constatons un rapprochement entre les sociétés privées et l'Etat sur le sujet de l'encadrement sportif. Puisque nous serons appelés à travailler ensemble il est nécessaire de se rencontrer plus souvent dès aujourd'hui.

Loïc DUPERIEZ, Responsable des sites de vol libre, Comité départemental de vol libre des Bouches-du-Rhône

La Fédération française de vol libre compte 30 000 licenciés, sachant qu'un pratiquant a l'obligation d'être licencié pour pratiquer. Les sites que nous utilisons pour décoller sont de plus en plus sensibles et des conventions deviennent indispensables. Notre objectif est d'agrandir nos espaces de pratiques en conventionnant les nombreux sites dits « sauvages » et nous y parvenons, notamment grâce à l'appui des collectivités locales. Par ailleurs, nous cherchons des partenaires pour réglementer ce sport et le sécuriser, car il est important de pratiquer en toute légalité. Enfin, je précise que notre impact sur l'environnement est faible, puisque nous ne sommes au contact du sol que quelques minutes au moment du décollage.

Jean-Marie JANTZEN, Délégué interrégional ONEMA Languedoc-Roussillon, PACA, Corse

Une interrogation demeure tout de même. Si le sport organisé, licencié, fédéré bénéficie d'efforts de formation et d'actions de sensibilisation cadrées il existe peu de prise sur la masse des pratiquants qui consomment du loisir de nature comme d'autres sports et loisirs. Comment contrôler la pression de cette masse sur la nature et sur les espaces naturels, qu'ils soient protégés ou non ? Pour s'y retrouver il pourrait être intéressant de s'orienter vers l'évaluation des impacts des activités sportives sur un site donné. La loi sur l'eau de 2006, qui vise à gérer les rapports entre les usages et les usagers, à résoudre les conflits d'usage et à répartir la ressource en eau en fonction des usagers s'est engagée dans cette voie. Chaque activité est soumise à des déclarations pour évaluer les impacts sur les milieux considérés.

Synthèse des tables rondes

I. Table ronde n°1 : Bonnes pratiques, compétition, évènements sportifs

1. Synthèse

Eric KOECHLIN

Ma synthèse sera forcément réductrice, mais des documents complémentaires viendront ultérieurement compléter mon propos. Notre table ronde s'est articulée autour de trois axes.

Le premier consistait à intégrer les préoccupations du développement durable dans le cadre des manifestations sportives. Monsieur BOSQUE a pris la parole au nom du cyclisme languedocien et a mis en évidence la logique collaboratrice. Marion RAISI a ensuite présenté le Défiwind, qui regroupe chaque année 1 500 windsurfer à Gruissan. Elle a particulièrement insisté sur le respect du site et sur le fait que l'écologie constitue un véritable support de communication. La limite qui peut cependant exister est que ce concept n'aille pas au-delà de la communication. La table ronde a donc considéré que cette démarche n'était pas suffisamment profonde pour que l'on puisse parler de développement durable.

A l'issue de ces deux présentations Monsieur Jean-Paul SALASSE, qui possède une longue expérience en écologie et en développement durable, a apporté son expertise d'écologiste intelligent - certains étant des intégristes - et a noté un certain nombre de points pertinents. Le monde du sport a beaucoup à apprendre d'organisations d'évènementiels déjà établies et de manifestations culturelles qui ont intégré la démarche écologique depuis plusieurs années. Sa première préconisation est donc de se rapprocher de personnes d'expérience. Par ailleurs, le mieux étant l'ennemi du bien, il convient de ne pas attendre que tout soit prêt pour initier une démarche. Enfin, organiser une mutualisation avec une association en charge de sujet écologique ne peut être que bénéfique, en particulier lors de la préparation d'évènements. Il ne faut pas se priver de cette collaboration.

La table ronde a également mis en avant le fait que toute valeur ajoutée au sport était appréciée par les usagers. Ainsi, la pratique du vélo peut être l'occasion de découvrir la faune et la flore et certains sports aquatiques peuvent permettre de faire de la géologie.

Une dernière remarque a permis de souligner que dans le domaine de l'environnement et de la protection durable il n'existe aucun déficit de demande. Toute offre est bien perçue et il ne faut pas hésiter à proposer des idées.

Les échanges avec la salle ont ensuite permis d'approfondir le débat. Une remarque essentielle a été exprimée : il est nécessaire de grader la réponse à l'impact.

Le deuxième axe était la pratique et la préservation des espaces. Marc MOULIN a présenté le projet structurant de la « Route de la grimpe ». Ce projet regroupe 20 sites d'escalade de pleine nature. La motivation initiale de cette opération était d'élargir les ressources de l'arrière pays, qui ne bénéficie ni de la mer, ni de la montagne, et de créer une utilité touristique et économique à travers une

activité sportive. Les principales difficultés rencontrées étaient liées à Natura 2000 : il a été nécessaire d'adopter une méthodologie d'anticipation et de partenariat, qui a permis d'aboutir à des résultats significatifs.

L'expert a tenu à saluer cette démarche qui a permis à deux mondes de se rencontrer : celui des grimpeurs et celui des oiseaux qui nichaient dans les parcours d'escalade. Grâce au travail réalisé avec une association ornithologique, des aménagements ont été apportés au projet dans un rapport gagnant/gagnant. Il semblerait opportun de mutualiser les savoir-faire entre les collectivités afin qu'une démarche initiée avec succès dans un département puisse être généralisée.

La salle a ensuite insisté sur l'importance de la mutualisation et a fait part de ses inquiétudes quant aux circulaires de Natura 2000 concernant les études d'impact sur les organisations. Les seuils établis pourraient mettre en danger les associations sportives. Le Ministère aurait donc intérêt à être présent sur un certain nombre de domaines.

Le troisième axe portait sur les solutions permettant de mettre en cohérence la pratique sportive et les contraintes liées à l'environnement. Jean-Marc BERTRAND a fait part de la situation d'un site Natura 2000 confronté à l'augmentation de la fréquentation touristique et de la pratique du kitesurf. Les solutions proposées sont de canaliser les accès et les parkings, d'identifier les zones sensibles pour en limiter l'accès voire les interdire, de procéder à une sensibilisation par affichage et de dispenser des modules de formation. Le dialogue et la coopération entre les différentes parties ont également été au centre du dispositif.

L'expert a souligné que le Parc naturel ne dispose pas du pouvoir de police, ce qui rend nécessaire le dialogue. Le fait de devoir partager un espace crée de nouvelles problématiques. De plus, comme les milieux naturels sont changeants il peut être intéressant de mettre en place un système de jachère.

En conclusion, il apparaît que l'amélioration doit être continue, que tous les secteurs sont concernés, et que sont nécessaires un pilotage, une évaluation et un principe de transversalité.

2. Echanges avec la salle

De la salle

Tout d'abord, je suis gêné quand un représentant de l'Etat qualifie les représentants d'association d'intégristes. Ensuite, il existe en PACA des approches éco-festival qui fonctionnent bien dans le domaine artistique mais qui ne concernent que peu les manifestations sportives. La préconisation pourrait donc être d'imposer aux organisateurs de faire des efforts pour obtenir des subventions.

Jean-Pierre RIGAUX

Il a en effet été fait référence aux écologistes « intégristes ». Pendant longtemps les écologistes n'avaient que peu voix au chapitre, étant considérés comme des empêcheurs de tourner en rond. Aujourd'hui, certains considèrent qu'ils ont récupéré la main et qu'ils peuvent empêcher toute activité dans les sites Natura 2000 par exemple. L'idée est que les deux parties doivent négocier et réfléchir ensemble pour faire avancer la cause du développement durable.

Georges DELI

S'agissant des zones Natura 2000, il n'est plus question d'une circulaire mais d'une loi du 10 juillet 2010, assortie d'un décret d'application, qui impose pour tout projet dont le budget est supérieur à 100 000 euros de réaliser une étude d'impact. Il en va de même pour les projets impliquant une importante concentration de population.

Jean-Pierre RIGAUX

Il est vrai que le problème consiste dans la définition d'un seuil.

Luc DASSONVILLE, DREAL PACA

Il s'agit en fait de la mise en œuvre d'une obligation européenne concernant les incidences des activités sur les sites Natura 2000. Les associations ne doivent donc pas être pointées du doigt. Certaines dispositions ont déjà été prises au niveau national, mais le délai est imposé par l'Europe.

De la salle

Ce décret a été pris par la Secrétaire d'Etat à l'environnement mais la Fédération française de motocyclisme a traîné Monsieur Borloo devant le tribunal administratif. De plus, il est important de rappeler que le sport n'était pas invité au Grenelle de l'environnement.

De la salle

Cette réglementation est déjà appliquée. Le Parc du Queyras, en collaboration avec l'administration, a monté le premier dossier de ce genre dans les Alpes.

II. Table ronde n°2 : Infrastructures sportives éco-responsables**1. Synthèse****Vincent JACQUET**

Cette table ronde a été l'occasion pour Marc SERRE d'exposer la démarche de conception du Palais omnisport de Marseille, pour Gérard ROUGIER d'évoquer l'exemple du site de Boulouris, et pour Christian FONTUGNE de faire part de son expérience au sein des communes de Prévenchères-Pied-de-Born.

Les sujets qui ont été abordés devaient répondre à une problématique économique, puisqu'il s'agit d'amortir les investissements dans le temps. L'impératif économique impose durabilité et adaptabilité des infrastructures, ce qui nécessite une gestion dans le temps. De plus, s'il s'agit d'investissements publics, il est nécessaire que les infrastructures bénéficient au plus grand nombre.

L'enjeu est également de travailler sur les impératifs environnementaux pour que les infrastructures s'intègrent harmonieusement dans le paysage. Ces restructurations ou ces constructions sont d'ailleurs souvent associées à des opérations de remodelage du territoire.

Les débats ont été riches et cette synthèse doit permettre de résumer pour chaque thématique abordée les préconisations les plus intéressantes et les plus à même d'enrichir la politique de l'Etat.

La première préconisation consiste à se questionner sur le sens politique et territorial d'une construction. Faut-il construire tout et partout ? Cette question doit se poser pleinement, en concertation avec les différents acteurs.

La seconde préconisation est que ces équipements sportifs doivent favoriser la pluridisciplinarité. Quelle politique d'animation y adjoindre ? Quelle politique d'accès aux publics en difficulté ?

Il convient également de positionner l'équipement dans un lieu de convergence stratégique. Un équipement sportif doit être au cœur de la vie d'une population et doit s'accompagner d'un schéma structurant de déplacement.

La quatrième préconisation vise à mettre en place et à évaluer grâce à des indicateurs performants la consommation de tels équipements. Des tableaux de bord, un suivi dans le temps et une communication auprès des utilisateurs de l'équipement sont nécessaires.

La cinquième préconisation concerne le niveau de financement qui doit être accordé aux projets destinés aux sports professionnels. Doit-on financer des équipements destinés uniquement à des clubs professionnels ?

Enfin le milieu naturel est également un équipement sportif. Pour des pratiques diversifiées, il semble important de développer un schéma directeur. Certains départements sont moteurs en la matière et il semble important d'apporter un peu de soutien sur la structuration des organisations des sites.

2. Echanges avec la salle

Jean-Marie JANTZEN

Le milieu naturel n'est pas un équipement sportif. Un équipement se construit alors qu'un milieu naturel impose des adaptations. Il s'agit d'un lieu de pratiques qui n'est pas infini, ni dans l'espace ni dans le temps.

Gérard ROUGIER

L'idée est que pour protéger un espace naturel il est nécessaire de le penser comme un espace sportif et de canaliser les pratiquants pour éviter toute détérioration.

Vincent JACQUET

Certaines fédérations qui utilisent le milieu naturel n'ont pas d'équipements sportifs, puisque le lieu de pratique est la nature. Se pose alors une problématique de financement de leurs équipements.

Gaby OLMETA

Les sports dépendent-ils vraiment de la compétence du Département ?

Vincent JACQUET

J'ai été Directeur du service sports jeunesse éducation du Conseil général du Doubs avant d'être Directeur de CREPS. Soit les Départements sont proactifs, soit ils ne font rien.

De la salle

J'attire votre attention sur la rénovation des bâtiments, qui peut poser des problèmes de financement lourds.

Guy DASSONVILLE

Les activités pratiquées par des non sportifs sont également impactantes pour le milieu. La question de la participation des usagers à l'entretien des sites est à ce titre essentielle.

III. Table ronde n°3 : Gouvernance et responsabilité sociale du sport

1. Synthèse

Ludovic MARTEL

Cette atelier a été préparé en amont et plusieurs réunions ont permis d'en définir les contenus et d'inviter les intervenants les plus concernés.

En propos introductif, il est apparu que le sport prend une importance considérable dans la vie des Français. Les conséquences sont une massification et une diversification des pratiques, un allongement des cycles de vie sportive, une diversification des modalités de pratiques, une diversification des usages, une diversification des lieux de pratique, et de nouveaux acteurs dans l'offre de pratique.

A compter des années 1990, le développement durable devient une préoccupation centrale pour les Français. Le modèle est certes porteur de promesses mais les Français ont besoin d'exemplarité et de pédagogie. Ainsi, le sport a un rôle à jouer dans les dimensions environnementale, sociale et économique. Un sport durable doit permettre de trouver un équilibre entre ces trois dimensions.

La gouvernance du sport repose sur le mouvement sportif, les collectivités locales et territoriales et l'Etat. Les évolutions nécessitent le passage de la cogestion du sport à la gouvernance du sport. La gouvernance est le mode contemporain de renouvellement de la démocratie participative. Dans le champ du sport, cela passe par la redéfinition du rôle des acteurs historiques, la prise en compte de nouveaux acteurs et le fait de favoriser l'émergence de nouvelles façons de gérer et de décider.

Les préconisations sont les suivantes :

- Définir un lieu de travail unique et commun, même s'il est difficile de déterminer l'échelon le plus pertinent. Une approche par activité ou par zone protégée ne semble pas opportune.
- Professionnaliser le monde sportif au-delà du caractère technique.
- Prendre en compte la diversité des acteurs et leur degré d'avancement par rapport à la problématique de développement durable.
- Revenir sur les habitudes.
- Revoir la gouvernance entre les institutions. Des difficultés se posent du fait des différentes cultures professionnelles et des différents enjeux. Une formation interministérielle serait bénéfique.
- Prendre en compte les faits sociaux. Comment gérer les auto-organisés ?
- Mettre en place une capitalisation et développer une intelligence collective permettant la mise en réseau des savoirs et des compétences
- Former les agents qui portent les politiques de développement durable dans les institutions.

2. Echanges avec la salle

De la salle

Il est vrai que les échanges entre les différentes administrations sont essentiels. De plus, la formation des agents est indispensable, mais dire que les agents doivent être convaincus n'est pas suffisant. Arriver à intégrer le développement durable dans les comportements de chacun est préférable.

Ludovic MARTEL

Certes. Mais si les agents ne portent pas certaines valeurs ils ne porteront pas certaines actions. La sensibilisation est incontournable.

De la salle

S'agissant des auto-organisés l'idée d'une assurance individuelle pourrait permettre un minimum de gestion.

De la salle

Qui canalise les non organisés ? Qui les représente en termes de gouvernance ? Il ne s'agit pas nécessairement de voyous ou de destructeurs de paysage, mais souvent de familles mal informées. La prise en compte de ces populations et leur éducation constituent un véritable enjeu. Deux méthodes sont envisageables. La première est indirecte. Puisque chacun dispose d'une assurance à responsabilité civile les compagnies d'assurance pourraient communiquer des chartes et contraindre la prise en charge des sinistres au respect de ces chartes. La seconde méthode s'articule autour du rôle que pourraient jouer les sportifs autour d'actions d'éducation.

Ludovic MARTEL

La MAIF a mené un travail sur ce thème.

De la salle

Les marchands d'articles de sport pourraient également diffuser des informations et participer à l'éducation des populations non organisées.

De la salle

Le problème se pose d'autant plus qu'en cas d'accident dû à l'irresponsabilité des gens le propriétaire du terrain sera tenu responsable. Sa réaction sera donc de fermer son terrain, nuisant ainsi à l'aspect naturel du site.

De la salle

Certains pratiquants non organisés sont avant tout des contemplatifs qui désirent disposer d'endroits calmes. Par ailleurs les sportifs ont besoin de se confronter à la nature vierge. Ainsi, tout pays a besoin de conserver des sites entièrement naturels et il semble nécessaire de freiner quelquefois l'organisation. En Savoie, par exemple, les stations de ski disposent d'un territoire plus grand que les parcs naturels.

IV. Table ronde n°4 : Sensibilisation, éducation, formation ; sports de nature, territoires et développement durable**1. Synthèse****Bernard DELETANG**

Les sports de nature, souvent associés à des aspirations de santé, d'évasion et de découverte, ne cessent de prendre de l'importance, au risque de devenir problématiques s'ils ne sont pas maîtrisés et régulés. C'est en cela que l'intervention de l'Etat est légitime. Dans nos trois régions, ces sports

revêtent une dimension particulière en raison de la densité des espaces naturels protégés, territoires très prisés par les pratiquants de sports de nature.

Les sports de nature, dont la palette est très diversifiée, assurent un fort rôle éducatif, qui permet la sensibilisation des pratiquants et l'encadrement des jeunes. Il est ressorti des interventions et des débats la nécessité d'amplifier ce rôle.

L'expert, Roger ESTEVE, a apporté un éclairage fin sur la compatibilité des pratiques sportives de nature dans les espaces naturels protégés. Il a attiré notre attention sur divers points. Jusqu'en 2000 existait un conflit entre les protecteurs de la nature et les sportifs. Depuis, les démarches de concertation et de co-construction ont été favorisées. Cependant, nous perdons chaque année 60 000 hectares d'espace naturel accessible. Il convient de souligner que les espaces naturels protégés ne représentent que 0,2 % du territoire national : les débats ont mis en lumière la nécessité de travailler également sur les 99,8 % restants.

Claude FULCONIS a exposé la démarche de développement durable de la fédération française d'escalade, qui vise à former des licenciés exemplaires, ainsi que la convention avec l'ONF dans le cœur du futur parc national des Calanques. puis Nicolas GERARDIN, en complément de son intervention en plénière, a développé un certain nombre d'actions, dont il ressort que l'outil réglementaire peut avoir des vertus pédagogiques. Il a aussi insisté sur la valeur éducative que peut avoir la notion de respect dans tous les aspects du vivant. Roger ESTEVE a expliqué que la problématique de la responsabilité en cas d'accident était un sujet à traiter.

La table ronde a également été l'occasion de bénéficier d'interventions en lien avec la formation, une des principales préoccupations étant de mieux connaître les nombreux pratiquants non licenciés.

Philippe PORUNCIRINI nous a présenté la formation des professionnels accompagnateurs en moyenne montagne qui ouvre droit à l'attribution de la marque du Parc naturel régional de Corse pour certains produits de randonnée et apporte des garanties à l'utilisateur. Antoine ORSINI et Paul-André Alacquaviva ont traité de la formation des professionnels du canyon à la connaissance et à la protection de la biodiversité aquatique.

Bien que le temps ait été compté pour étayer des préconisations on doit retenir un certain nombre de pistes pour la concrétisation des principaux souhaits exprimés dans la table ronde.

La nécessité d'agir en direction des très nombreux pratiquants non licenciés, libres ou inorganisés, notamment par une meilleure connaissance tant des publics que des professionnels.

L'utilité - la demande est forte et unanime - d'organiser des espaces et temps d'échange, de concertation et d'approfondissement entre les différents acteurs qui doivent devenir partenaires.

La nécessité de mutualiser, partager les expériences, mettre en commun des centres de ressources.

L'importance cruciale de la formation : utilité de mettre en place des formations (initiales et continues) d'un nouveau type, très interactives, évolutives et partenariales, à l'instar de celles mises en place à Boulouris, et au parc naturel régional de Corse.

La nécessité d'apporter des garanties de qualité éducative et pédagogique aux gestionnaires, pratiquants et usagers : en promouvant les bonnes conduites et pratiques (guides, chartes et conventions) ; en favorisant les référencements, marques et labellisations, conditionnés par des formations adaptées et des engagements contractuels ou conventionnels. Ce qui peut avoir des retombées économiques et professionnelles fortes. Cette démarche mérite d'être soutenue.

2. Echanges avec la salle

Georges DELI

Les pratiques douces sont trop souvent opposées aux pratiques qui impactent l'environnement. Cependant le Comité olympique, estimant qu'il ne fallait rejeter aucune pratique, a choisi d'intégrer les sports motorisés. Ainsi, il est plus facile de traiter leurs impacts sur l'environnement. De plus, nous sommes un peu responsables de cette situation puisqu'il n'y a pas de PDIRM dans les départements.

Ludovic MARTEL

Trois sont en construction.

Georges DELI

Le fait de ne pas prendre en compte la problématique nous rend responsable de cet état de fait.

Christian DESPLATS

Je remercie Bernard DELETANG pour son rapport, qui illustre ce que nous pouvons faire ensemble. Nous nous rencontrons depuis des années, et c'est de cette manière que nous pouvons nous rapprocher les uns des autres. J'ai également été choqué par le premier rapport qui faisait références aux écologistes intelligents et aux écologistes intégristes. Puisqu'il est question de respect et de tolérance, il est primordial que nous respections ces valeurs au sein de nos rencontres.

En tant que conseiller régional, je déplore que le contexte actuel n'ait pas permis une relation plus forte du Conseil régional. Les relations entre les différentes administrations en PACA sont excellentes et nous souhaitons les poursuivre.

Les ateliers ont été passionnants et le repas m'a permis de rencontrer des associations intermédiaires d'éducation populaire, qui ont un rôle primordial à jouer.

Conclusion

Bertrand JARRIGE
Directeur des sports

Mesdames, messieurs, bonjour à tous ceux que je n'ai pas salué personnellement. Je voulais vous dire le plaisir que j'ai d'être parmi vous à Marseille, pour assister à la restitution de vos travaux en tables rondes et de vos débats en plénière.

Vous incarnez un rassemblement autour du sport et du développement durable, dont la Secrétaire d'Etat a souhaité qu'il soit le plus large possible. Il fallait à la fois faire appel à des compétences, à des expressions nouvelles, et donner un mouvement sportif l'occasion de mettre en évidence ses compétences propres et les actions conduites qui pourraient être développées.

L'objet de ces assises était de faire émerger des actions concrètes adaptées au sport et partagées. Notre ambition est de décliner dans le champ du sport la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Ce que j'ai entendu me rassure quant à l'atteinte de cet objectif.

Ces assises interrégionales PACA Languedoc-Roussillon et Corse ont d'abord été un espace d'ouverture et de dialogue. Je me réjouis donc de la participation active des collectivités territoriales, des scientifiques, des universitaires, des ONG environnementales, et des mouvements sportifs dans toutes leurs composantes. Les associations de protection de l'environnement ont également leur place à tenir dans ce débat. Avec le Comité national olympique et sportif français, le ministère a fait le pari d'organiser ces assises en métropole à l'échelle interrégionale et d'en confier la réalisation à un tandem entre Etat et mouvements sportifs.

Ces assises doivent favoriser le partage d'expérience de terrain et de bonnes pratiques, mettre en commun des compétences et des savoirs, confronter des points de vue, et, si possible, établir un diagnostic partagé essentiel à l'élaboration d'une politique commune. Ce pari s'inspirait des principes d'une démarche de développement durable nous obligeant à renouveler nos méthodes de travail et nos habitudes. Ce pari semble gagné ce qui laisse augurer de belles perspectives et d'intéressantes dynamiques de travail. Au sein de chaque région, les acteurs locaux ont su se fédérer autour d'une organisation pour assurer la réussite des différentes tables rondes.

Je voudrais remercier le professeur Yvon BERLAND, grâce à qui nous pouvons disposer de cette prestigieuse enceinte universitaire. Je remercie les équipes de pilotage et de coordination, ainsi que l'équipe chargée de l'organisation locale et globale. Je tiens également à remercier le Professeur Laurent GRÉLOT, doyen honoraire de la faculté des sports de Luminy. Une des particularités de ces assises interrégionales est en effet d'associer fortement le monde universitaire à cette réflexion commune. Je voudrais remercier Pierre MARINE pour avoir su mobiliser le mouvement sportif dans cet exercice original. Mes remerciements s'adressent aussi à Michel SAPPIN qui a voulu assurer la mission de préfet coordonnateur. Enfin, je remercie Jean CHAPPELLET et Bernard DELÉTANG qui ont su impulser un élan collectif à ces assises.

L'objet de ces assises était de poser des questions, y compris des questions dérangeantes, et si possible d'y apporter des solutions inédites, audacieuses, dont certaines pourraient bien sûr être irréalisables.

Il convient de ne pas opposer sport et développement durable. Le sport contribue d'emblée, de façon positive, à plusieurs défis du développement durable tels que l'insertion sociale ou la santé publique. Plus largement le sport est le premier secteur associatif en France, qui mobilise le plus grand nombre de citoyens et de bénévoles. J'estime qu'il ne s'agit pas d'une fatalité si une grande partie de la population reste auto-organisée. Cependant, il est nécessaire que le mouvement sportif se structure, accroisse sa professionnalisation, afin d'être en mesure d'apporter des réponses variées aux diverses attentes des pratiquants. Le Ministère considère que la pratique sportive organisée dans le cadre associatif est propice à la transmission de savoirs, de valeurs et à l'acquisition de comportements et d'attitudes respectueux du développement durable. Chaque fédération est invitée à intégrer la problématique du développement durable dans les formations qu'elle met en place.

Le sport, comme toute activité humaine, nécessite l'utilisation d'énergie et de ressources. Le sport s'articule autour de rencontres et nécessite donc des déplacements, aussi bien pour les pratiquants que pour les spectateurs. Ainsi, l'impact le plus important ne provient pas des gaz à effet de serre générés par les sports motorisés, mais par les spectateurs qui se rendent à une manifestation.

La problématique de l'articulation entre sport de nature et contraintes environnementales est forte car de nombreux espaces naturels sont protégés. Il est sûr que l'on est dans des enjeux où les attentes et les différents intérêts peuvent se prévaloir de l'intérêt général. Entre la liberté totale et l'interdiction, il y a une place pour la concertation et la réflexion commune, et il semble indispensable de développer la démarche CDESI PDESI.

S'agissant des études d'impact imposées par Natura 2000, les organisateurs de manifestations sportives nous font part de leurs préoccupations et nous nous efforçons de porter ces craintes à l'échelle interministérielle. Je souligne néanmoins que nous nous trouvons dans un fort réseau de contraintes. Pour autant, il est important de ne pas déboucher sur des solutions extrêmes : le sport ne peut être virtuel et implique forcément des déplacements. Le sport doit assumer sa part de responsabilité. Il s'agit d'un secteur économique important, du premier secteur associatif en France, il se doit d'être responsable et de réfléchir à l'impact de son organisation et de sa pratique. Il doit également être force de propositions crédibles et incontournables.

Nul mieux que le mouvement sportif et ses partenaires ne peuvent réfléchir sur ces impératifs, pour être de nature à renforcer et à préserver le modèle sportif français. Les entreprises privées ont leur rôle à jouer en termes de partenariat, notamment les distributeurs d'articles de sport.

Voilà tout l'enjeu des débats. La Secrétaire d'Etat nous fixe collectivement une ambition élevée et nous invite à inventer un sport durable, qui fasse référence en termes de gouvernance, de protection de l'environnement et d'éthique. Elle tient à engager pleinement le Ministère des sports dans un projet qui permette de mieux intégrer le sport dans des politiques interministérielles. Ainsi, le Ministère doit être exemplaire dans ses pratiques.

Le Ministère chargé des sports a un rôle d'impulsion, de coordination et d'expertise reconnue. C'est d'ailleurs le sens de la mission sport et développement durable créée en début d'année et de la réflexion que nous menons sur la création d'un centre de ressources qui soit à la disposition de tous les acteurs pour leur permettre de capitaliser leur expérience et de connaître les bonnes pratiques.

Il a été question de l'éco-conditionnalité des aides apportées par les différents échelons publics des collectivités. Ce sujet n'est pas simple et l'enjeu de la stratégie est d'inciter les acteurs du sport à tenir compte des problématiques liées au développement durable. Il sera d'ailleurs demandé au

centre national pour le développement du sport de se doter dès 2011 de dispositions structurantes pour intégrer le développement durable dans les subventions. Il en ira de même pour les conventions d'objectifs. Aucune fédération ne peut faire l'économie d'une réflexion sur cet enjeu du sport et du développement durable.

Cette dynamique nouvelle que nous enclenchons se nourrira de la richesse des témoignages et des échanges recueillis au cours des 10 assises régionales. A la clôture de cette journée, je voudrais vous remercier pour votre participation active, vos témoignages, vos questions et vos préoccupations, qui contribueront à nourrir la réflexion.

Ces assises auront été un succès, et je vous en remercie.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com